

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 63

10 janvier 2006

SOMMAIRE

Acquamundo Holding S.A., Luxembourg	3023	Luxicav, Sicav, Luxembourg	3022
BIG Optimum Sicav, Luxembourg	3023	Luxiprivilège, Sicav, Luxembourg	3021
BPER International Sicav, Luxembourg	3019	Luçon Finances S.A., Luxembourg	3024
Domfin S.A., Luxembourg	3017	Nagel Invest (L), Sicav, Luxembourg	3020
F&C Portfolios Fund, Sicav, Luxembourg	3020	Navarez S.A.H., Luxembourg	3022
F.A.M. Fund, Sicav, Luxembourg	3022	PAM (L), Sicav, Luxembourg	3005
F.A.M. Personal Fund, Sicav, Luxembourg	3024	PAM (L), Sicav, Luxembourg	3015
Foyer Sélection, Sicav, Luxembourg	3021	Produits Méditerranéens International, S.à r.l., Luxembourg	3000
Italian Internet Investors Iniziative Holding S.A., Luxembourg	3021	Ronelco Group Holdings S.A., Luxembourg	2978
JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds, Sicav, Senningerberg	3019	Société de Financement Médical et Hospitalier S.A., Luxembourg	3018
KD DeLux, Sicav, Luxembourg	3023	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg	3015
KPI Residential Property 4, S.à r.l., Niederanven	3016	UBS Luxembourg Diversified Sicav, Luxembourg	3018
KPI Residential Property 5, S.à r.l., Niederanven	2977	UBS Luxembourg Sicav, Luxembourg	3017
KPI Retail Property 12, S.à r.l., Niederanven	3016		
Landmark Chemicals International S.A.H., Luxembourg	3023		

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 109.131.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795 a cédé 15 parts sociales sur les 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Barg, né le 26 septembre 1950, à Mülheim-Rhur, demeurant en Allemagne, à Duppelstr. 26, D-24105 Kiel.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078573.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

RONELCO GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.893.

STATUTES

In the year two thousand five, on the Twelfth of October.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RONELCO GROUP HOLDINGS S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade register under the number B. 109.893, incorporated pursuant to a deed of notary Jacques Delvaux, dated 21 July 2005, not yet published and whose articles were amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, on 2 August 2005, not yet published.

The meeting elects as President Philip Basler-Greti, avocat, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

The chairman appoints as secretary M. Victor Regnard, avocat, residing professionally, 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Philip Basler-Gretic, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed »ne varietur« will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the forty-nine thousand six hundred (49,600) shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(1) To restate Article 3 «Object» of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures and other instruments convertible or not.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

(2) To amend the authorised share capital clause in Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation and to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential rights of existing shareholders to subscribe for up nineteen million and seven hundred thousand Euro (EUR 19,700,000.-) instruments convertible into A ordinary shares (the «A Ordinary Shares») having a par value of EUR 1.25 each, to subscribe for up to one hundred thousand (100,000.-) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») having a par value of EUR 1.25 each and to subscribe for up to one hundred thousand (100,000.-) limited participation shares (the «LP Shares») having a par value of EUR 1.25 each with or without an issue premium.

(3) In relation to the amendment of the authorized share capital clause, declaration by the shareholders that they have received the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «1915 Law»), to waive their preferential rights to subscription with respect to the issue of B Ordinary Shares, of LP Shares and of instruments convertible into A Ordinary Shares and of the A Ordinary Shares, issued upon conversion of the instruments convertible, within the framework of the authorised share capital and the relevant increase of the issued capital and decision to accept this special report of the Board of Directors and to acknowledge the renunciation by the existing shareholders of all of their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital.

(4) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-eight thousand Euro (EUR 188,000.-) so as to bring it from its current amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by the creation and issue of seventy-five thousand two hundred (75,200.-) new LP Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and of seventy-five thousand two hundred (75,200.-) new B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) together with an issue premium of four Euro and ninety-eight Cents (EUR 4.98) per B Ordinary Shares and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly.

(5) Subscription and payment of the new LP Shares by RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, a company incorporated in Jersey (registered number 90614), whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, subscription and payment of the new B Ordinary Shares by Mr Howard Dyer and Mr John Edwards and waiver by the existing shareholders of their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

(6) To amend and restate the Articles of Incorporation completely.

(7) To appoint Mr Peter Walker as new member of the board of directors of the company.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to restate Article 3 «Object» of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures and other instruments convertible or not.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Second resolution

The general meeting of Shareholders resolves to amend the authorised share capital clause in Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation and to grant to the Board of Directors the right to increase the share capital by limiting or withdrawing the preferential rights of existing shareholders to subscribe for up to nineteen million and seven hundred thousand Euro (EUR 19,700,000.-) instruments convertible into A Ordinary Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, to subscribe for up to one hundred thousand (100,000.-) B Ordinary Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and to subscribe for up to one hundred thousand (100,000.-) LP Shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25), each with or without an issue premium.

Third resolution

In relation to the introduction of the authorized share capital clause, the existing shareholders declare that they have received and carefully considered the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential rights to subscription with respect to the issue of B Ordinary Shares, of LP Shares and of instruments convertible into A Ordinary Shares and of the A Ordinary Shares, issued upon conversion of the instruments convertible, within the framework of the authorised share capital and the relevant increase of the issued capital.

The general meeting of Shareholders resolves to accept the special report of the Board of Directors and acknowledges that the existing shareholders specifically renounce to their preferential subscription rights in case of increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-eight thousand Euro (EUR 188,000.-) so as to bring it from its current amount of sixty-two thousand Euro (EUR 62,000) to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by the creation and issue of seventy-five thousand two hundred (75,200.-) new LP Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and of seventy-five thousand two hundred (75,200.-) new B Ordinary Shares having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) together with an issue premium of four Euro and ninety-eight Cents (EUR 4.98) per B Ordinary Shares and to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly.

Subscription and payment:

There also appeared (i) RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, a company incorporated in Jersey (registered number 90614), whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, (ii) Mr Howard Dyer, business executive, born on 17th January 1950, in Oxford, United Kingdom, with professional address at Via Vegezzi 6 (1st floor), 6900 Lugano, Switzerland and (iii) John Edwards, business executive, born on 2nd October 1961, in Kuala Lumpur, Malaysia, with professional address at Via Vegezzi 6 (1st floor), 6900 Lugano, Switzerland, each hereby represented by Philip Basler-Gretic, solicitor, by virtue of three proxies given under private seal, which, initialled »ne varietur« by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing parties declared to subscribe as follows:

RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED declared to subscribe for seventy-five thousand and two hundred (75,200) new LP Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000.-) which have been fully paid up by a contribution in cash.

These new LP Shares have been fully paid up in cash so that the amount of ninety-four thousand Euro (EUR 94,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Mr Howard Dyer declared to subscribe for seventy-one thousand four hundred and forty (71,440.-) new B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total amount of eighty-nine thousand and three hundred Euro (EUR 89,300.-) which have been fully paid up by a contribution in cash together with an issue premium of three hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-one Euro and twenty Cents (EUR 355,771.2).

These new B Ordinary Shares have been fully paid up in cash together with the issue premium so that the amount of four hundred forty-five thousand seventy-one Euro and twenty Cents (EUR 445,071.2) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Mr John Edwards declared to subscribe for three thousand seven hundred and sixty (3,760.-) new B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each for a total amount of four thousand seven hundred Euro (EUR 4,700.-) which have been fully paid up by a contribution in cash together with an issue premium of eighteen thousand seven hundred twenty-four Euro and eighty Cents (EUR 18,724.8).

These new B Ordinary Shares have been fully paid up in cash together with the issue premium so that the amount of twenty-three thousand four hundred twenty-four Euro and eighty Cents (EUR 23,424.8) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Acknowledgment:

The general meeting of the Shareholders acknowledges that the existing shareholders who do not participate in the share capital increase hereby declare to renounce to their right to subscribe for new shares in the Company and to participate in the share capital increase.

The general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation which shall read as follows:

«5.1 Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into one hundred thousand (100,000.-) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and one hundred thousand (100,000.-) limited participation shares (the «LP Shares») all with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) per share.»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend and restate completely the Articles of Incorporation which shall be read as follows:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of RONELCO GROUP HOLDINGS S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association as prescribed in Article 20 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures and other instruments convertible or not.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) divided into one hundred thousand (100,000.-) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares») and one hundred thousand (100,000.-) limited participation shares (the «LP Shares») all with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company duly endorsed to the transferee.

5.3 Authorized share capital

5.3.1. In addition to the issued capital, the Company has an un-issued but authorised share capital of nineteen million nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 19,950,000.-) being the amount by which the board of directors is authorised and able to increase the issued share capital of the Company.

5.3.2. The authorised share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles of Association.

5.3.3. Within the limits of the authorised share capital set out in the present Article, the share capital may be increased at the initiative of the board of directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing (i) instruments convertible into new A Ordinary Shares, (ii) new B Ordinary Shares and (iii) new LP Shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each it being understood that:

(i) The authorisation will expire on 2nd August 2010, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

(ii) The board of directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the instruments convertible into shares, the new A Ordinary Shares, the new B Ordinary Shares and the new LP Shares created pursuant to the present Article;

(iii) The board of directors is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the following limits and conditions:

(a) The board of directors is authorized to issue and sell instruments convertible into A Ordinary Shares for a total amount of nineteen million and seven hundred thousand Euros (EUR 19,700,000.-) entitling the holders thereof to subscribe for new A Ordinary Shares to be issued by the Company and having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per A Ordinary Share, with or without an issue premium.

(b) The other terms and conditions of the instruments convertible into shares shall be determined by the board of directors.

The board of directors is specially authorised to issue (i) such instruments convertible into shares and (ii) A Ordinary Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the instruments convertible into shares and the A Ordinary Shares.

(c) The board of directors is authorized to issue up to one hundred thousand (100,000.-) new B Ordinary Shares to be issued by the Company and having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per B Ordinary Share for a total amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-).

The other terms and conditions of B Ordinary Shares shall be determined by the board of directors.

The board of directors is specially authorized to issue such new B Ordinary Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new B Ordinary Shares.

(d) The board of directors is authorized to issue up to one hundred thousand (100,000.-) new LP Shares to be issued by the Company and having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) per LP Share for a total amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-).

The other terms and conditions of the LP Shares shall be determined by the board of directors.

The board of directors is specially authorized to issue such new LP Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new LP Shares.

5.3.4. The board of directors is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to Article 5.3; the board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.3.5 This increase of the share capital decided by the board of directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and instruments convertible into shares or shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by Association of claims in any other way to be determined by the board of directors.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each share of each class is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person who need not be a shareholder as his proxy in writing or by fax, e-mail, telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of May, at 4 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

In addition to the applicable legal provisions, the shareholders meeting shall be convened following notice from the Jerseyco Investor Directors and/or the Bliss Investor Directors at such place and time as Jerseyco and/or the Bliss Investors shall reasonably determine and any resolution required by Jerseyco and/or the Bliss Investors shall be proposed at that meeting.

Art. 9. Board of Directors.

9.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members (each to be designated as a «director») who need not to be shareholders of the Company.

9.2. Jerseyco is entitled to propose for appointment three non-executive directors out of a list of candidates, one of whom shall be nominated by the ERISA Investor, each to be designated as a «Jerseyco Investor Director».

Each Bliss Investor is entitled to propose for appointment three non-executive directors out of a list of candidates, each to be designated as a «Bliss Investor Director».

9.3 The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time in accordance with the provisions of Article 9.2. by resolution adopted by the shareholders.

9.4 In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 9.2, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors.

9.5 The Company shall reimburse each Investor Director for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 10. Procedures of meeting of the Board.

10.1. The board of directors may elect a Chairman amongst its members.

10.2. The board of directors shall meet upon call by one Bliss Investor Director and one Jerseyco Investor Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda of the business to be transacted at the meeting and all papers, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, e-mail or telefax to the directors at least 10 (ten) Business Days before the date of the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax, e-mail and/or telegram shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax, e-mail, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.3. Unless a Jerseyco Investor Director and a Bliss Investor Director together agree otherwise, at least 4 board meetings shall be held each year at the Company's registered office (or such other place in Luxembourg as is agreed by the Investor Directors).

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, e-mail, telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and initiated from Luxembourg and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. Without prejudice to the requirements for board approvals in any other Articles of these Articles of Association including without limitation Article 13, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, such majority to include one Jerseyco Investor Director and one Bliss Investor Director. If such quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the meeting shall stand adjourned to the next Business Day at the same time or at such time as the directors shall determine, whereupon any two directors of the Company shall be a quorum.

Without prejudice to the requirements for board approvals in any other Articles of these Articles of Association including without limitation Article 13, decisions are taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Neither the Chairman nor any of the Investor Directors will hold a casting vote at meeting of the board of directors.

10.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors may be conducted in the English language.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board.

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes, to be signed by the Chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any two directors.

Art. 12 . Powers of the Board.

12.1. Without prejudice to the remaining provisions of this Article 13, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may establish a remuneration committee (the «Remuneration Committee») and an audit committee (the «Audit Committee») whose organization and functions shall be determined by the board of directors in compliance with the provisions of the Subscription and Shareholders Agreement.

12.3. The board of directors may establish an operational committee that will discuss matters of operational importance to the Company and provide recommendations to the board of directors, the terms of reference of which shall be determined by the board of directors (the «Operational Committee»).

12.4. The board of directors may confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Matters requiring consent.

13.1. Without prejudice to any additional provisions which may be contained in the Subscription and Shareholders Agreement, none of the following acts shall be carried out without the prior consent of both the Bliss Investors and Jerseyco:

(i) in respect of the share capital:

(a) The variation, creation, increase, re-organization, consolidation, sub-division, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of the authorized or issued share or loan capital of the Company.

(b) The entry into or creation by the Company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, Transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, Transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required by the Articles of Association, the Subscription and Shareholder Agreement, any convertible debt instruments or pursuant to the terms of the Option Agreement.

(c) The reduction, capitalization, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company (other than a wholly-owned subsidiary undertaking of the Company), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company.

(ii) in respect of the Articles of Association:

The decision to submit the alteration of the Articles of Association to the shareholders' meeting.

(iii) in respect of the distributions:

Other than as expressly required by the Articles of Association or convertible debt instruments the recommendation, declaration or making of any dividend or other distribution of profits, assets or reserves by the Company, other than a wholly-owned subsidiary undertaking of the Company.

(iv) in respect of winding-up:

The decision to submit a winding-up of the Company to the shareholders' meeting.

(v) in respect of the auditors and other advisers:

The decision to submit the removal or appointment of the auditors or any other professional advisers to the Company, other than the reappointment of existing advisers to the shareholders' meeting.

(vi) in respect of major disposal and acquisitions:

(a) The disposal by any means (including, without limitation, by lease or licence) by the Company of any asset or the whole or a significant part of its undertaking, in each case at a price or with a value of EUR 250,000.- or more (taken together with any related disposals), or where such disposal would cause the aggregate value for all such disposals by the Company in any one financial year to exceed EUR 1,000,000.-.

(b) The acquisition by any means (including, without limitation, by lease or licence) by the Company of any asset at a price or with a value of EUR 250,000.- or more (taken together with any related acquisitions), or where such acquisition would cause the aggregate value for all such acquisitions by Company in any one financial year to exceed EUR 1,000,000.- or which has a price or value which is less than that referred to in this paragraph, but which involves the assumption of a material liability by the Company.

(c) The dilution of the Company's interest directly or indirectly in any of its subsidiary undertakings or the effecting of any hive-up or hive-down or any other Group re-organisation.

(vii) in respect of material change in nature of business:

Any material change (including, without limitation, cessation) in the nature of the business of the Company.

13.2. Without prejudice to any additional provisions which may be contained in the Subscription and Shareholders Agreement, none of the following acts shall be carried out without the prior consent of both a Bliss Investor Director and a Jerseyco Investor Director:

(i) in respect of the officers:

The appointment or removal of any officer of the Company, or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of any such officers except as approved by the Remuneration Committee.

(ii) in respect of the accounting reference date, accounting policies and practices:

The alteration of the accounting reference date of the Company or the alteration of the accounting policies or practices of any member of the Group except as required by law or to comply with a new accounting standard or with the prior approval of the Audit Committee.

(iii) in respect of the senior employees:

The appointment or termination of employment of any employee of, or the appointment or termination of the engagement of any other person whose services are or are to be provided to, the Company whose contract cannot be terminated by three months' notice or less or whose base salary or the payment for whose services is to be or is in excess of EUR 150,000.- a year (which shall include, without limitation, the Bliss Investors and any employee or manager who reports directly to a Bliss Investor or any variation of the remuneration or other benefits or terms of employment or engagement of any such person except as approved by the Remuneration Committee.

(iv) in respect of related party contracts:

The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and a Bliss Investor (or a connected person of a Bliss Investor) including, without limitation, the variation of the remuneration or other benefits under such contract or arrangement, the waiver of any breach of such contract or arrangement, the making of any bonus payment or the provision of any benefit by the Company to or to the order of a Bliss Investor or to a connected person of that Bliss Investor, other than the making of a payment or the provision of a benefit pursuant to and in accordance with the Services Agreement.

(v) In respect of employee benefits:

The establishment of any pension, retirement, death or disability or life assurance scheme, or any employees' share scheme or employee trust or share ownership plan, share option or shadow share option scheme, or other profit sharing, bonus or incentive scheme in each case for any of the directors, employees or former directors or employees (or dependants thereof) of the Company, the variation of the terms or rules of any such new or any existing scheme, the appointment and removal of any trustee or manager of such a scheme or the allocation of options or other entitlements under any such scheme except as approved by the Remuneration Committee, in respect of matters within its terms of reference.

(vi) in respect of the committees:

The delegation by the directors of the Company of any of their powers to a committee (other than to the Remuneration Committee and the Audit Committee in accordance with the provisions of the Subscription and Shareholders Agreement) or the establishment or variation of the membership, or terms of reference of, any such committee or the taking of any action which contravenes or materially differs from any recommendation of the Audit Committee or the Remuneration Committee respectively.

(vii) in respect of the policy:

The formulation of the Company's risk management strategy, health and safety policy and environmental policy.

(viii) in respect of the Acquisition Agreements, the Option Agreement and the Services Agreements where applicable:

(a) The making by the Company of, or any request for, any variation or modification to, or waiver of any right or claim under the Acquisition Agreements, the Option Agreement, the Services Agreements or any document entered into pursuant to any of those agreements.

(b) The taking by the Company of any action against UBS CAPITAL BV for breach of any provision of any agreement between the Company and UBS CAPITAL BV, or the enforcement of rights there under or release or compromise of any liability owing to the Company for the purposes described in the Subscription Shareholders Agreement, the Option Agreement and the Services Agreements or which is inconsistent with the terms of any of them.

(ix) in respect of the capital expenditure:

Capital expenditure of the Company which is greater than: (i) EUR 250,000.- (exclusive of VAT or overseas equivalent) in respect of any individual item of capital expenditure; or (ii) EUR 1,000,000.- (exclusive of VAT or overseas equivalent) in aggregate in any twelve month period], treating the entering into by the Company of any lease, license or similar obligation as capital expenditure of an amount equal to the rental and other payments payable by the Company as a result of that obligation.

(x) in respect of agreements outside the ordinary and normal course of trading:

The entry by the Company into any contract, commitment or arrangement outside the ordinary and normal course of trading or otherwise than at arms' length, or of any contract or arrangement which is, or is likely to be, material in the context of the Company as a whole or the making of any payment by the Company other than on an arms' length basis, or which is of an unusual or onerous nature.

(xi) in respect of material contracts:

The making of any material change in the terms of, or the surrender of, any material contract of any member of the Company, including, without limitation, any contract previously identified by an Investor Director as material for the purposes of this paragraph.

(xii) in respect of sale and lease-back arrangements:

The entry by the Company into any agreement or arrangement for the sale and lease-back of any asset.

(xiii) In respect of factoring of debts:

The factoring of book debts by the Company or entry into any invoice discounting or similar arrangements.

(xiv) in respect of hire purchase etc:

The entry by the Company into any hire purchase, credit or conditional sale, rental or leasing agreement, the total capital cost of which, or when aggregated with all other such commitments already entered into by the Company, will be at any time in excess of the amount provided therefore in the Annual Budget.

(xv) in respect of joint ventures:

The entry by the Company into any partnership or joint venture arrangement with any person.

(xvi) in respect of restrictive agreements:

The entry by the Company into any agreement restricting its freedom to do business.

(xvii) in respect of encumbrances and guarantees:

The creation of any Encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, the Company or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by the Company or the assumption by the Company of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly-owned subsidiary undertaking of the Company (except pursuant to the terms of any agreement governing the provision of credit facilities to the Company or any other member of the Group or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

(xviii) in respect of borrowing:

The Company incurring, or the entry by the Company into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing except for trade credit in the ordinary and normal course of trading or as provided for in the Annual Budget (except pursuant to the terms of any agreement governing the provision of credit facilities to the Company or any other member of the Group entered into for the purposes of the transactions contemplated by the Acquisition Agreements).

(xix) in respect of application for finance:

The making by the Company of an application to, or submission of any business plan or other information to, any financial institution or other third party with a view to obtaining finance.

(xx) in respect of loans:

The lending of money or granting of credit by the Company except:

- a. to employees of the Company in amounts not exceeding EUR 5,000.- per employee
- b. credit given in the ordinary and normal course of trading of the Company's business
- c. to a wholly-owned subsidiary undertaking;

(xxi) in respect of insurance:

Any material alteration to any of the insurance policies of the Company including, without limitation, the keyman policies as defined in the Subscription and Shareholders Agreement.

(xxii) in respect of donations:

The making by the Company of any political contribution or donation, or of any charitable contribution or donation.

(xxiii) in respect of new subsidiaries and investments

The Association of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition (however effected) by the Company of an interest in any shares in the capital of any body corporate, or in any instrument convertible into the share capital of any body corporate or the acquisition of any other interest in a company, business, undertaking or concern, including, without limitation, the acquisition of any share or marketable security which is traded on a Recognized Investment Exchange or any other public securities market.

(xxiv) in respect of mergers and amalgamations

Any amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation of the Company however effected.

(xxv) in respect of litigations:

The instigation and subsequent conduct or the settlement of any litigation or arbitration or mediation proceedings by the Company (except relating to debt collection in the ordinary and normal course of the Company's business or applications for an interim injunction or other urgent application where it is not reasonably practicable to obtain the requisite consent) where the amount claimed exceeds EUR 250,000.-.

(xxvi) in respect of the Annual Budget:

Any alteration to the Annual Budget for the relevant financial year or the taking of steps which are materially inconsistent with it.

(xxvii) in respect of Exit:

(a) The appointment of any corporate finance adviser by the Company in connection with a proposed Exit or the appointment of any other financial advisers by the Company.

(b) The Company directly or indirectly entering into or being involved in any discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the Company or a part of the business or assets of the Group (a «Prospective Purchaser») or the making of any information relating to the Group available to any Prospective Purchaser.

(xxviii) in respect of share transfers

The exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the Transfer of shares in the Company, including, without limitation, the agreement of any fair value or sale price of such shares.

(xxix) in respect of agreements

The entry by the Company (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described in these Articles 13.1 and 13.2.

(xxx) in respect of announcements

The making by or on behalf of the Company (as relevant) of an announcement in relation to any of the actions described in these Articles 13.1 and 13.2 or in relation to a proposal to take any such action.

(xxxii) In respect of convertible debt instruments determinations

The calculation or determination of any valuation or price which is specified under the terms of a convertible debt instruments as a valuation or price that is calculated or determined by the board of directors.

Art. 14. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director, if any, within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 15. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 16. Transfer restrictions.

16.1. Transfer restrictions for «A» Ordinary Shareholders and LP Shareholders and holders of convertible debt instruments

No A Ordinary Share, LP Share, convertible debt instruments may be Transferred other than:

- (viii) with the prior written consent of the Bliss Investor Directors;
- (ix) on or pursuant to an Exit;
- (x) to a member of Jerseyco's Group; or
- (xi) to the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law.

16.2. Transfer restrictions for «B» Ordinary Shareholders

16.2.1. No B Ordinary Share may be transferred other than:

- (i) with the prior written consent of the Jerseyco Investor Directors;
- (ii) to the trustee(s) of a Family Trust;
- (iii) to a Family Member;
- (iv) to the personal representatives or beneficiaries of a «B» Ordinary Shareholder who has died;
- (v) on or pursuant to an Exit;
- (vi) pursuant to the terms of the Option Agreement; or
- (vii) to the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law.

16.2.2. The trustee(s) of a Family Trust to which B Ordinary Shares have been Transferred pursuant to Article 16.2.1 (ii) or this Article 16.2.2 shall not be entitled to Transfer those «B» Ordinary Shares under Articles 16.2.1 (ii) or 16.2.1 (iii) other than:

- (i) to replacement or remaining trustees of that Family Trust upon a change of trustees, provided always that the Jerseyco Investor Directors are reasonably satisfied with the identity of the replacement trustees;
- (ii) to the Settlor; or
- (iii) if a Family Trust to which B Ordinary Shares have been Transferred subsequently ceases to be a Family Trust (other than in consequence of a Transfer pursuant to Article 16.2.2.(ii)), the trustee(s) shall promptly notify the Jerseyco Investor Directors in writing and shall transfer the B Ordinary Shares to the Settlor.

16.2.3. If a person to whom B Ordinary Shares have been Transferred pursuant to Article 16.2.1 (iii) ceases to qualify as a Family Member, that person shall promptly notify the Jerseyco Investor Directors in writing and shall transfer the «B» Ordinary Shares to the original transferor or at the original transferor's election, to a Family Member, or a Family Trust, of the original transferor.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 18. Appropriation of profits.

18.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

18.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

18.3 Distribution Rights

Notwithstanding the preceding provisions, the holder(s) of the LP Shares shall only be entitled to a cumulative annual dividend of 1% of the par value of the LP Shares held by the relevant holder(s).

Art. 19. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

To the extent there are liquidation proceeds («boni de liquidation») available for distribution to the shareholders, the holders of the LP Shares shall only be entitled to repayment of the nominal value of their shares plus any accrued but unpaid dividend.

Art. 20. Amendment of Articles. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the 1915 law.

Art. 22. Definitions. 1915 Law means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

«A» Ordinary Shares means the »A» ordinary shares of EUR 1.25 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association (and «A» Ordinary Share shall be construed accordingly);

«A» Ordinary Shareholders means persons entered in the register of members of the Company as the holder from time to time of an «A» Ordinary Share (and «A» Ordinary Shareholder shall be construed accordingly);

Acquisition Agreements has the meaning given to it in the Subscription and Shareholders Agreement

Affiliate means, in relation to Jerseyco:

(a) any other fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which has invested directly in Jerseyco;

(b) any other fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is from time to time a general partner, trustee, nominee, manager or adviser of any fund or company described in paragraph (a) above; or

(c) any other fund or company (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by any fund or company described in paragraph (b) above;

Annual Budget has the meaning given to in the Subscription and Shareholders Agreement;

Articles of Association means the articles of the Company, as amended and restated from time to time;

Asset Sale means a sale by the Company or other member of the Group on bona fide arms' length terms of all, or substantially all, of the Group's business, assets and undertaking, subject to and conditional upon the distribution of the proceeds of such sale to the holders of ordinary shares in the capital of the Company;

«B» Ordinary Shares means the «B» ordinary shares of EUR 1.25 each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association (and «B» Ordinary Share shall be construed accordingly);

«B» Ordinary Shareholders means persons entered in the register of members of the Company as the holder from time to time of a «B» Ordinary Share (and «B» Ordinary Shareholder shall be construed accordingly);

Blissco means the private limited company incorporated under the laws of England and Wales to be nominated by the Bliss Investors prior to Completion or such other entity as shall be nominated in its place pursuant to the terms of the Services Agreement;

Bliss Investors means individuals whose names and addresses are provided in the Subscription and Shareholder Agreement (and the «Bliss Investor» shall be construed accordingly);

Business Days means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in England and Wales;

Distribution Rights has the meaning given to in the provision 18.3 of the Articles of Association;

Encumbrance means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

ERISA Investor means CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP, of Walkers, Walkers House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands (as such name or address may change from time to time);

Exit means completion of a Sale, a Listing or an Asset Sale;

Family Member means, in relation to a «B» Ordinary Shareholder who is a director or employee of, or consultant to, a Group Company, his spouse or children or grandchildren (including step and adopted children), or such other person as is agreed in writing by a Jerseyco Investor Director;

Family Trust means in relation to a «B» Ordinary Shareholder who is a director or employee of, or consultant to, a Group Company, a trust in respect of which the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) is the «B» Ordinary Shareholder who established the trust and/or his or her Family Members;

Group means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «member of the Group» and «Group Company» shall be construed accordingly;

Investor Directors means the Jerseyco Investor Directors and the Bliss Investor Directors together (and «Investor Director» shall be construed accordingly);

Jerseyco means RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, a company incorporated in Jersey (registered number 90614), whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX;

Jerseyco Group means, in relation to Jerseyco

- (a) any group undertaking of Jerseyco;
- (b) any Affiliate of Jerseyco or any investor or potential investor in it;
- (d) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, or adviser to, Jerseyco or of or to any group undertaking or Affiliate of Jerseyco, or any investor or potential investor in any of them;
- (c) any Co-Investment Scheme of Jerseyco or of a group undertaking or Affiliate of Jerseyco, or any person holding shares or other interests under such scheme or entitled to the benefit of shares or other interests under such scheme; and
- (d) any director, employee, officer or agent of a group undertaking or Affiliate of Jerseyco, and «member of Jerseyco's Group» shall be construed accordingly;

Listing means:

- (a) both the admission of any of the Company's shares to the Official List of the UK Listing Authority becoming effective (in accordance with paragraph 7.1 of the rules made by the UK Listing Authority pursuant to section 74 Financial Services and Markets Act) and the admission of any of the Company's shares to trading on the London Stock Exchange plc's market for listed securities (in accordance with paragraph 2.1. of the Admission and Disclosure Standards of the London Stock Exchange plc, as amended from time to time);
- (b) the admission to trading of any of the Company's shares on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange plc becoming effective; or
- (c) the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange becoming effective in relation to any of the Company's shares;

LP Shareholders means persons entered in the register of members of the Company as the holder from time to time of a Limited Participation Share (and «LP Shareholder» shall be construed accordingly);

LP Shares means the limited participation voting shares with a nominal value of EUR 1.25 each in the capital of the Company, giving the holder a cumulative annual dividend entitlement of 1% per share and otherwise having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association (and «LP Share» shall be construed accordingly)

Option Agreement means the agreement setting out the call provisions relating to the shares in the Company to be entered into by Jerseyco and the Bliss Investors;

Recognized Investment Exchange has the meaning given to it in section 285 Financial Services and Markets Act 2000;

Sale means the bona fide arms' length transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of more than 50 per cent of either the LP Shares, «B» Ordinary Shares, convertible debt instruments or following conversion of the convertible debt instruments, «A» Ordinary Shares in issue to a person and any other person:

- (a) who is a connected person of that person; or
- (b) with whom he is acting in concert other than a transfer to:
 - (i) an Affiliate; or
 - (ii) a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects;

Services Agreements means the agreements for the provision of consultancy services in the agreed form to be entered into at Completion between RYDON S.A. or another member of the Group on the one hand and Blissco on the other as amended, supplemented or varied from time to time;

Settlor means, in the context of a Family Trust, the B Ordinary Shareholder who established the Family Trust;

Subscription and Shareholders Agreement means the subscription and shareholders agreement which might be entered into from time to time between the Company and its shareholders;

Transfer means, in relation to any share or any legal or beneficial interest in any share, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
- (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
- (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
- (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or
- (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing, and «Transferred» shall be construed accordingly.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint Mr Peter Walker, born on 21 March 1959, residing in residing at Hedgehogs, Woodland Grange, Earls Barton, Northants NN6 ORG as Bliss Investor Director.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 10,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RONELCO GROUP HOLDINGS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 109.893, constituée selon acte notarié de Maître Jacques Delvaux, en date du 21 juillet 2005, pas encore publié et dont les statuts ont été modifiés selon acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, le 2 Août 2005, pas encore publié.

L'assemblée élit comme président Philip Basler-Gretic, avocat, de résidence au 20, avenue Monterey à L-2016 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Victor Regnard, avocat, de résidence professionnelle au 20, Avenue Monterey à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Philip Basler-Gretic, précité.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 49.600 actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'article 3 «Objet» des statuts de la Société comme suit:

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments convertibles ou non.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

(2) Modifier la clause de capital autorisé à l'Article 5.3 des statuts de la Société et accorder au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou annulant les droits de préférence des actionnaires existants de souscrire à hauteur de dix-neuf millions et sept cent mille euros (EUR 19.700.000,-) instruments convertibles en actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, de souscrire à hauteur de cent mille (100.000,-) actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de souscrire à hauteur de cent mille (100.000,-) actions à participation limitée (les «Actions LP») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), chacune avec ou sans prime d'émission.

(3) En relation avec l'introduction de la clause de capital autorisé, déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), de renoncer à leurs droits de préférence pour la souscription concernant l'émission des Actions Ordinaires B, des Actions LP, des instruments convertibles en Actions Ordinaires A et des Actions Ordinaires A, émises suite à la conversion des instruments convertibles, dans le contexte du capital social autorisé et l'augmentation consécutive du capital et décision d'accepter ce rapport spécial du Conseil d'Administration et reconnaître la renonciation des actionnaires existants de tous leurs droits de préférence dans le cas de l'augmentation du capital social émis dans les limites du capital social autorisé.

(4) Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 188.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze mille deux cents (75.200) nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de soixante-quinze mille deux cents (75.200) nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de modifier ainsi l'Article 5.1 des Statuts de la Société.

(5) Souscription et paiement des nouvelles LP Actions par RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, une société constituée à Jersey (numéro d'immatriculation 90614), dont le siège social se situe au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, souscription et paiement des nouvelles Actions Ordinaires B par Monsieur Howard Dyer et Monsieur John

Edwards et renonciation par les actionnaires existants à leurs droits de souscription des nouvelles actions dans la Société et à participer à l'augmentation de capital.

(6) Modifier complètement les statuts.

(8) Nommer Monsieur Peter Walker en qualité de nouveau membre du conseil d'administration.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de l'Article 3 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments convertibles ou non.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier la clause de capital autorisé à l'Article 5.3 des statuts de la Société et d'accorder au Conseil d'Administration le droit d'augmenter le capital social en limitant ou annulant les droits de préférence des actionnaires existants de souscrire à hauteur de dix-neuf millions et sept cent mille euros (EUR 19.700.000,-) instruments convertibles en Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, de souscrire à hauteur de cent mille (100.000,-) Actions Ordinaire B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de souscrire à hauteur de cent mille (100.000,-) Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune avec ou sans prime d'émission.

Troisième résolution

En relation avec l'introduction de la clause de capital autorisé, les actionnaires de la Société déclarent qu'ils ont reçu et attentivement examiné le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915, renoncer à leurs droits de préférence pour la souscription concernant l'émission des Actions Ordinaires B, des Actions LP, des instruments convertibles en Actions Ordinaires A et des Actions Ordinaires A, émises suite à la conversion des instruments convertibles, dans le contexte du capital social autorisé et l'augmentation consécutive du capital.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'accepter le rapport spécial du Conseil d'Administration et reconnaît que les actionnaires existants renoncent de manière spécifique à leurs droits de souscription dans le cas d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé et de l'augmentation consécutive du capital émis.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 188.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de soixante-quinze mille deux cents (75.200) nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de soixante-quinze mille deux cents (75.200) nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et de modifier ainsi l'Article 5.1 des Statuts de la Société.

Souscription et paiement

Ont aussi comparu (i) RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, une société constituée au Jersey (numéro d'immatriculation 90614), ayant son siège social à 22 GRENVILLE Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, (ii) Monsieur Howard Dyer, cadre commercial, né le 17 janvier 1950, à Oxford, Royaume Unis, demeurant professionnellement à Via Vegezzi 6 (1^{er} étage), 6900 Lugano, Suisse et (iii) Monsieur John Edwards, cadre commercial, né le 2 octobre 1961, à Kuala Lumpur, Malaisie, demeurant professionnellement à Via Vegezzi 6 (1^{er} étage), 6900 Lugano, Suisse, chacun ici représentés par Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, de résidence à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privées, lesquels, apportées ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte en le déposant en même temps aux autorités d'enregistrement, et ces parties comparantes déclarent souscrire de la façon suivante:

RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED déclare souscrire soixante-quinze mille deux cents (75.200) nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune pour un montant total de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000) qui ont été totalement payés par apport en numéraire.

Ces nouvelles Actions LP ont été totalement payées en argent et le montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) est maintenant à disposition de la Société, dont la preuve a dûment été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Monsieur Howard Dyer déclare souscrire soixante et onze mille quatre cent quarante (71.440) nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune pour un montant total de

quatre-vingt-neuf mille trois cents euros (EUR 89.300,-) qui ont été totalement payés par apport en numéraire en même temps qu'une prime d'émission d'une valeur totale de trois cent cinquante-cinq mille sept cent soixante et onze euros et vingt cents (EUR 355.771,2).

Ces nouvelles Actions Ordinaires B ont été totalement payées en argent en même temps qu'une prime d'émission et le montant de quatre cent quarante-cinq mille soixante et onze euros et vingt cents (EUR 445.071,2) est maintenant à disposition de la Société, dont la preuve a dûment été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Monsieur John Edwards déclare souscrire trois mille sept cent soixante (3.760) nouvelles Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune pour un montant total de quatre mille sept cents euros (EUR 4.700,-) qui ont été totalement payés par apport en numéraire en même temps qu'une prime d'émission d'une valeur totale de dix-huit mille sept cent vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 18.724,8).

Ces nouvelles Actions Ordinaires B ont été totalement payées en argent en même temps qu'une prime d'émission et le montant de vingt-trois mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 23.424,8) est maintenant à disposition de la Société, dont la preuve a dûment été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Reconnaissance

L'assemblée générale des actionnaires reconnaît que les actionnaires existants qui ne participent pas à l'augmentation de capital déclare par la présente renoncer à leur droit de souscription de nouvelles actions dans la Société et à participer à l'augmentation de capital.

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en soixante-quinze mille deux cents actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») et soixante-quinze mille deux cents actions à participation limitée (les «Actions LP») toutes ayant une valeur nominal d'un euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) par action.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier et de [renouveler] les statuts qui seront lu comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est constitué, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient dans le futur propriétaires des actions émises une Société, prenant la forme d'une société anonyme, ayant la dénomination RO-NELCO GROUP HOLDINGS S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 20 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments convertibles ou non.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en soixante-quinze mille deux cents actions ordinaires B (les «Actions Ordinaires B») et soixante-quinze mille deux cents actions à participation limitée (les «Actions LP») toutes ayant une valeur nominal d'un euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) par action.

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

5.3 Capital autorisé

5.3.1. En sus du capital social souscrit, la Société dispose d'un capital autorisé non souscrit de dix-neuf millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 19.950.000,-) par lequel le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société.

5.3.2. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptées aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3.3. Dans les limites du capital social autorisé exposé au présent article, le capital social pourra être augmenté à l'initiative du conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, en accord avec les termes et conditions énoncés ci-dessous par la création et l'émission (i) d'instruments convertibles en Actions Ordinaires A, (ii) de nouvelles Actions Ordinaires B et (iii) de nouvelles Actions LP ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq Cents (EUR 1.25) chacune étant entendu que:

(i) L'autorisation expirera le 2 août 2010, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle autorisation pourra être accordée par décision de l'assemblée générale des actionnaires;

(ii) Le conseil d'administration pourra supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les instruments convertibles en actions, les nouvelles Actions Ordinaire A, les nouvelles Actions Ordinaires B et les nouvelles Actions LP créées conformément au présent article;

(iii) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et limites suivantes:

(a) Le conseil d'administration est autorisé à émettre et vendre les instruments convertibles en Actions Ordinaires A pour un montant total de dix-neuf millions sept cent mille euros (EUR 19.700.000,-) permettant à leur détenteur de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires A devant être émis par la Société et ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) par Action Ordinaires A, avec ou sans prime d'émission.

Les autres termes et conditions des instruments convertibles en actions seront déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre (i) de tels instruments convertibles en actions et (ii) des Actions Ordinaires A sans réserver aux actionnaires préexistants le droit préférentiel de souscrire à et d'acheter les instruments convertibles en actions et les Actions Ordinaires A.

(b) Le conseil d'administration est autorisé à émettre jusqu'à cent mille (100.000,-) nouvelles Actions Ordinaires B devant être émises par la Société et ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) par Action Ordinaire B pour un montant total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Les autres termes et conditions des Actions Ordinaires B seront déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions Ordinaires B sans réserver aux actionnaires préexistants le droit préférentiel de souscrire à et d'acheter les nouvelles Actions Ordinaires B.

(c) Le conseil d'administration est autorisé à émettre jusqu'à cent mille (100.000,-) nouvelles Actions LP devant être émises par la Société et ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) par Action Ordinaire B pour un montant total de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Les autres termes et conditions des Actions LP seront déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles Actions LP sans réserver aux actionnaires préexistants le droit préférentiel de souscrire à et d'acheter les nouvelles Actions LP.

5.3.4. Le conseil d'administration est autorisé à faire toutes choses nécessaire pour modifier l'Article 5 afin d'inscrire le changement du capital social faisant suite à une augmentation réalisée conformément à l'Article 5.3; le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. Par ailleurs, le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou agent dûment autorisé de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements des actions représentant tout ou partie de tels montants augmentés de capital.

5.3.5 L'augmentation du capital social décidée par le conseil d'administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les instruments convertibles en actions ou les actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière devant être déterminée par le conseil d'administration.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et les délais requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action de chaque catégorie donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne qui ne doit pas être mandataire comme mandataire, par écrit, par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 mai à 16 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

En sus des dispositions légales applicables, l'assemblée des actionnaires pourra être réunies à la suite d'une convocation émanant des Administrateurs Investisseur Jerseyco et/ou des Administrateurs Investisseur Bliss à l'endroit et au moment déterminé raisonnablement par les Investisseurs Jerseyco et/ou les Investisseurs Bliss et toute résolution demandée par les Investisseurs Jerseyco et/ou les Investisseurs Bliss sera proposée à cette assemblée.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun désigné comme un «administrateur»), qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Jerseyco a le droit de proposer la nomination de trois administrateurs non cadres issus d'une liste de candidates, l'un d'eux devant être proposé par l'Investisseur ERISA, chacun désigné comme l'«Administrateur Investisseur Jerseyco».

Chaque Investisseur Bliss a le droit de proposer la nomination de trios administrateurs non cadres issus d'une liste de candidates, chacun désigné comme l'«Administrateur Investisseur Bliss».

9.3. Les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de six années et doivent exercer leur mandat jusqu'à ce que leur successeur soit désigné.

Les administrateurs seront révoqués avec ou sans cause et remplacé à tout moment conformément à l'Article 9.2. par résolution adoptée par les actionnaires.

9.4. Au cas où un administrateur est révoqué ou remplacé, ou dans l'hypothèse où un administrateur démissionne, décède, se retire, ou toute autre hypothèse de vacance, l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 9.2., ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoiront à son remplacement.

9.5. La Société remboursera chaque Administrateur Investisseur des frais et dépenses raisonnables qu'il aura supportées en raison de leur mandat d'administrateur de la Société, comprenant les frais de transport et le coût de la vie encourus en vue de participer aux réunions du conseil d'administration.

Art. 10. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.

10.1. Le conseil d'administration pourra élire un Président parmi ses membres.

10.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation d'un Administrateur Investisseur Bliss et d'un Administrateur Investisseur Jerseyco au lieu indiqué dans la convocation. La convocation, contenant l'agenda des affaires devant être traitées lors de la réunion et tous les documents, doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, par télex, par e-mail ou télécopie aux administrateurs au moins 10 (dix) Jours Ouvrables avant la date de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, par e-mail et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit ou par fax, e-mail, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.3. A moins qu'un Administrateur Investisseur Jerseyco Investor Director et d'un Administrateur Investisseur Bliss n'en conviennent autrement, au moins 4 réunions du conseil d'administration se tiendront chaque année au siège social de la société (ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que décidé par les Administrateurs Investisseurs).

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée, et sera initiée à partir du Luxembourg, et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Sans préjudice des approbations du conseil d'administration requises par tous autres articles des présents statuts, comprenant sans limitation l'Article 13, le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration, une telle majorité devant comprendre un Administrateur Investisseur Jerseyco et un Administrateur Investisseur Bliss. Si ce quorum n'est pas atteint dans la demi-heure qui précède l'heure fixée pour la réunion, celle-ci sera reportée au prochain Jour Ouvrable à la même heure ou à l'heure déterminée par les administrateurs, pour laquelle deux administrateurs de la Société pourront constituer un quorum.

Sans préjudice des approbations du conseil d'administration requises par tous autres articles des présents statuts, comprenant sans limitation l'Article 13, les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés à ces réunions. Le Président et les Administrateurs Investisseurs ne tiendront aucune voix décisive aux réunions du conseil d'administration.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 11. Procès-verbal des conseils d'Administration.

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1. Sans préjudice de l'article 13 des présents statuts, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra créer un comité de rémunération (le «Comité de Rémunération») et un comité d'audit (le «Comité d'Audit») dont l'organisation et le fonctionnement seront déterminés par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la Convention de Souscription et d'Actionnaires.

12.3. Le conseil d'administration pourra créer un comité opérationnel dont la teneur sera définie par les Investisseurs Jerseyco et Bliss. Le Comité Opérationnel discutera des questions d'importance opérationnelle pour la Société et fournira des recommandations au conseil d'administration, dont le champ d'application sera déterminé par le conseil d'administration (le «Comité Opérationnel»).

12.4. Le conseil d'administration pourra conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Décisions requérant un consentement.

13.1. Sans préjudice de toutes dispositions supplémentaires pouvant être inscrites dans la Convention de Souscription et d'Actionnaires, aucun des actes suivants ne pourra être adopté sans l'accord préalable des Investisseurs Bliss et de Jerseyco:

(i) concernant le capital social:

(a) la variation, création, augmentation, ré-organisation, consolidation, sous division, conversion, réduction, rachat, ré-désignation ou toute autre altération du capital social autorisé ou émis ou du capital d'emprunt de la Société;

(b) la conclusion de ou la création par la Société de toute convention, arrangement ou obligation exigeant la création, la répartition, l'émission, le Transfert, le rachat de, ou l'octroi du droit (conditionnel ou non) par la Société à une personne d'exiger la création, répartition, émission, cession ou rachat, d'une action dans le capital de la Société (comprenant, sans limitation, une option ou un droit de préemption ou de conversion) à l'exception de, dans chaque cas, ce qui est expressément requis par les Statuts, la Convention de Souscription et d'Actionnaires, tous instruments de dette convertibles ou conformément aux termes du Contrat d'Option.

(c) la réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de tout montant porté au crédit du capital social, compte de prime d'émission, réserve de rachat de capital ou toute autre réserve de la Société (autre qu'une entreprise filiale entièrement détenue par la Société), ou la réduction de toute responsabilité non appelée à l'égard des actions partiellement libérées de la Société.

(ii) concernant les Statuts:

La décision de soumettre la modification des Statuts aux réunions des actionnaires.

(iii) concernant les distributions:

Autrement que ce qui est expressément requis dans les Statuts ou les instruments de dette convertibles, la recommandation, déclaration ou production de tout dividende ou autre distribution de profits, actifs ou réserves par la Société autre qu'une entreprise filiale entièrement détenue par la Société.

(iv) concernant la liquidation:

La décision de soumettre une liquidation de la Société aux réunions des Actionnaires.

(v) concernant les réviseurs (auditors) aux comptes et autres conseillers:

La décision de soumettre la nomination ou la révocation des réviseurs ainsi que de tout autre conseiller professionnel de la Société, autre que la ré-nomination des conseillers déjà existants, à l'assemblée générale des actionnaires.

(vi) Concernant des cessions et acquisitions importantes:

(a) La cession par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité par bail ou licence) par la Société de tout bien ou du tout ou d'une partie importante de son entreprise dans chaque cas à un prix ou une valeur de EUR 250.000,- ou plus (prise ensemble avec toutes cessions liées), ou lorsque cette cession aurait pour conséquence de porter la valeur totale de toutes les cessions faites par la Société au courant de toute année financière au-dessus de EUR 1.000.000,-.

(b) L'acquisition par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité, par bail ou licence) par la Société de tout bien pour un prix ou une valeur de EUR 250.000 ou plus (prise ensemble avec toutes acquisitions liées), ou lorsqu'une telle acquisition aurait pour conséquence de porter la valeur totale de toutes les acquisitions faites par la Société au cours de l'année financière au-dessus de EUR 1.000.000,- ou dont le prix ou la valeur est inférieur à celui/celle contenu(e) dans ce paragraphe, mais qui implique l'acceptation d'une responsabilité matérielle de la Société.

(c) La dilution des participations directes et indirectes de la Société dans toutes ces entreprises filiales ou impliquant tout transfert à des filiales (hive down) ou à des sociétés mères (hive up) ou toute autre réorganisation du Groupe (vii) concernant un changement substantiel dans la nature des affaires:

Tout changement substantiel (comprenant, sans être limité à, une cessation) dans la nature des affaires de la Société ou dans sa manière de conduite de ses activités.

13.2. Sans préjudice de toutes dispositions supplémentaires pouvant être inscrites dans la Convention de Souscription et d'Actionnaires, aucun des actes suivants ne pourra être adopté sans l'accord préalable d'un Administrateur Investisseur Bliss et d'un Administrateur Jerseyco:

(i) concernant les cadres:

La nomination ou la révocation de tout cadre, ou toute variation de la rémunération ou de tous autres bénéfices ou termes de service de tels cadres à l'exception de ce qui est approuvé par le Comité de Rémunération.

(ii) concernant la date de référence comptable, les principes comptables et les pratiques:

La modification de la date de référence comptable de la Société, ou la modification des principes et pratiques comptables de tout membre du Groupe, sauf dans la mesure requise par la loi ou aux fins de se conformer aux nouveaux standards comptables et avec l'approbation préalable du Comité d'Audit.

(iii) concernant les employés seniors:

La nomination ou la résiliation d'une relation de travail avec tout employé de, ou la nomination ou la cessation de l'emploi de toute autre personne dont les services sont ou sont destinés à être prestés à la Société et dont le contrat ne peut être résilié par un préavis de trois mois ou moins ou dont le salaire de base ou la rémunération de ces services est égal à ou supérieur à EUR 150.000 par année (comprenant, sans limitation, les Investisseurs Bliss et tout employé ou manager rapportant directement à un Investisseur Bliss ou toute modification dans la rémunération ou d'autres avantages ou des conditions d'emploi ou d'embauche de cette personne sauf si approuvé par le Comité de Rémunération.

(iv) concernant des contrats entre parties:

La conclusion de, résiliation ou variation de tout contrat ou arrangement entre la Société et un Investisseur Bliss (ou une personne liée à un Investisseur Bliss) comprenant, sans y être limité, la variation de la rémunération ou d'autres avantages en vertu de ce contrat ou de cet arrangement, la renonciation à toute rupture de ce contrat ou arrangement, la production de tout paiement bonus ou la fourniture d'un quelconque bénéfice par la Société au ou à l'ordre d'un Investisseur Bliss ou à une personne liée à un Investisseur Bliss, autre que la production d'un paiement ou la fourniture d'un bénéfice conformément aux Contrats de Services.

(v) concernant les avantages des employés:

L'établissement de toute pension, retraite, décès, invalidité ou d'un plan d'assurance vie, ou d'un plan d'actions employés ou d'un trust employé ou d'un plan de détention d'actions, d'une option d'actions ou d'un plan d'option actions «fantôme», ou tout autre plan de répartition des bénéfices ou bonus ou tout autre plan incitant dans chaque cas au profit des administrateurs, employés, ou anciens administrateurs ou anciens employés (ou de personnes dépendantes de ceux-ci) de la Société, la modification des conditions ou des règles de tout plan existant ou nouveau, la nomination et la révocation de tout trustee ou gérant d'un tel plan ou la distribution d'options ou d'autres droits en vertu des plans excepté ceux qui ont été approuvés par le Comité de Rémunération, dans les limites de son champ d'application.

(vi) concernant les comités:

La délégation par les administrateurs de la Société d'un de leurs pouvoirs quelconque à un comité (autre que le Comité de Rémunération et le Comité d'Audit conformément aux dispositions de la Convention de Souscription et d'Actionnaires) ou l'établissement ou la modification de l'affiliation, ou des champs d'application de ces comités ou l'adoption d'actions qui contreviennent ou diffèrent matériellement de toute recommandation du Comité de Rémunération ou du Comité d'Audit respectivement.

(vii) concernant la politique:

La formulation de la stratégie de gestion des risques de la Société, la police de santé, de sécurité et d'environnement.

(viii) concernant les Contrats d'Acquisition, le Contrat d'Option et les Contrats de Services:

(a) La conclusion par la Société, ou toute demande, de variation ou modification ou de renonciation à tout droit ou toute action compris dans les Contrats d'Acquisition, le Contrat d'Option, les Contrats de Services ou tout document conclu suite à ces conventions.

(b) L'introduction d'une action quelconque par la Société contre UBS CAPITAL BV pour violation d'une disposition d'un contrat entre la Société et UBS CAPITAL BV, ou l'exécution de droits en vertu de ces conventions ou la décharge ou transaction d'une responsabilité quelconque due à la Société conformément à ses termes pour les raisons décrites dans la Convention de Souscription et d'Actionnaires, le Contrat d'Option, les Contrats de Services ou qui sont incompatibles avec les termes de l'un d'entre eux.

(ix) concernant les dépenses de capital:

Les dépenses de capital de la Société qui sont supérieures à (i) EUR 250.000,- (TVA exclues ou équivalent d'outre-mer) concernant une quelconque dépense individuelle de capital; ou (ii) EUR 1.000.000,- (TVA exclues ou équivalent d'outre-mer) globalement dans une période de douze mois, traitant la conclusion par la Société d'un(e) quelconque bail, licence ou obligation similaire comme une dépense de capital d'un montant égal à la location ou autres paiements payables par la Société en conséquence de cette obligation.

(x) concernant les conventions passées en dehors du cours ordinaire et normal des affaires:

La conclusion par la Société de tout contrat, engagement ou arrangement en dehors du cours ordinaire et normal des affaires ou autrement que dans des conditions normales du marché, ou de tout contrat ou arrangement qui est, ou susceptible d'être, substantiel dans le contexte de la Société considérée comme un tout ou un paiement effectué par la Société autre qu'entre sociétés liées, ou lequel est inhabituel ou substantiellement onéreux.

(xi) concernant des contrats substantiels:

Tout changement matériel dans les termes ou l'abandon de tout contrat substantiel d'un quelconque membre de la Société, comprenant, sans limitation, tout contrat précédemment identifié par un Administrateur Investisseur comme substantiel au sens de ce paragraphe.

(xii) concernant les conventions de vente et de lease back:

La conclusion par la Société d'une convention ou d'un arrangement de vente et de lease back de tout bien.

(xiii) concernant l'affacturage de dettes:

L'affacturage de dettes comptables par la Société ou la conclusion d'escompte de facture ou de conventions similaires.

(xiv) concernant les ventes à tempérament etc:

La conclusion par la Société de toute vente à tempérament, crédit ou vente conditionnelle, convention de location ou de leasing, dont le coût total en capital, ou additionné aux autres engagements auxquels la Société est déjà partie, sera à tout moment en excès du montant prévu à ce sujet dans le Budget Annuel.

(xv) concernant les joint ventures:

La conclusion par la Société d'une association (partnership) ou d'une convention de joint venture avec toute personne.

(xvi) concernant les conventions restrictives:

La conclusion par la Société de toute convention limitant sa liberté de faire du commerce.

(xvii) concernant les charges et garanties:

L'établissement d'une Charge quelconque sur tout capital non appelé, ou sur tout autre bien quelconque de la Société ou l'octroi d'une garantie, indemnité ou sûreté quelconque, ou la conclusion par la Société de toute convention ayant un effet similaire ou la prise en charge d'une responsabilité quelconque, quelle soit actuel ou éventuel, par rapport à toute obligation due par une personne quelconque autre qu'une entreprise filiale entièrement détenue par la Société (sauf selon les termes d'un quelconque contrat régissant la fourniture de facilités de crédit à la Société ou à un membre du Groupe ou autres que des privilèges ou des opérations de clauses de rétention, surgissant dans tous les cas dans le cours ordinaire et normal des affaires).

(xviii) concernant l'emprunt:

La conclusion par la Société de tout contrat ou convention de crédit aux fins d'obtenir, un emprunt, avance, crédit ou financement quelconque ou tout autre endettement ou responsabilité sous la forme d'un emprunt, à l'exception de crédit commercial dans le cours ordinaire et normal des affaires ou tel que prévu dans le Budget Annuel (à l'exception des termes d'un quelconque contrat régissant des facilités de crédit à la Société ou à un quelconque membre du Groupe conclut pour les besoins des transactions prévues dans les Contrats d'Acquisition).

(xix) concernant les demandes de financement:

La demande, ou la soumission à un plan d'affaires ou la demande d'autres informations, auprès d'un établissement financier ou tout autre tiers aux fins d'obtenir un financement.

(xx) concernant les prêts:

Le prêt d'argent ou l'octroi de crédit par la Société sauf:

- a. aux employés de la Société lorsque le montant n'excède pas EUR 5.000,- par employé
- b. le crédit octroyé dans le cours normal et ordinaire du commerce des affaires de la Société
- c. à une entreprise filiale entièrement détenue

(xxi) concernant les assurances:

Toute modification substantielle à l'une quelconque des polices d'assurances de la Société comprenant, sans y être limité, les polices keyman telles que définies dans la Convention de Souscription et d'Actionnaires.

(xxii) concernant les donations:

L'octroi d'une contribution politique ou d'une donation, ou d'une contribution charitable ou donation quelconque

(xxiii) concernant les nouvelles filiales et sociétés d'investissement

La constitution d'une nouvelle société liée de la Société ou l'acquisition (de quelque manière que ce soit) par la Société d'une participation dans les actions dans le capital d'un quelconque corps social, ou dans un quelconque instrument convertible en capital social d'un quelconque corps social ou l'acquisition d'une participation quelconque dans une société, un commerce, une entreprise ou groupe, comprenant, sans être limité à, l'acquisition d'une action quelconque ou de titres négociables qui sont négociés sur une Bourse d'Investissement Reconnu.

(xxiv) concernant les fusions

Une scission, fusion, reconstruction sociale ou consolidation sociale de toute sorte de la Société.

(xxv) concernant les litiges:

L'introduction et la conduite ou le règlement de tout conflit ou arbitrage ou procédure de médiation par la Société (sauf ceux concernant la collection de dettes dans le cours ordinaire et normal des affaires de la Société ou applications pour une injonction intérimaire ou toute autre mesure urgente lorsqu'il n'est pas raisonnablement faisable d'obtenir le consentement requis) lorsque le montant réclamé est supérieur à EUR 250.000,-.

(xxvi) concernant le Budget Annuel:

Toute modification du Budget Annuel pour l'année financière concernée ou la prise de mesures substantiellement incompatibles avec le Budget Annuel.

(xxvii) concernant une Sortie:

1. la nomination de tout consultant social financier par la Société en relation avec une Sortie proposée ou la nomination de tous autres conseillers financiers de la Société.

2. La Société concluant ou étant impliquée directement ou indirectement dans toute discussion ou négociation avec un tiers qui serait intéressé à acquérir des actions dans le capital de la Société ou une partie substantielle des affaires ou des actifs du Groupe (un «Acquéreur Prospectif») ou la création de toute information relative au Groupe disponible pour un Acquéreur Prospectif quelconque.

(xxviii) concernant les cessions d'actions:

L'exercice de toute discrétion, pouvoir ou autorité, ou l'octroi de tout consentement à l'égard d'une cession d'Actions de la Société, y compris, sans limitation, l'accord sur une valeur équitable ou un prix de vente de ces actions.

(xxix) concernant les conventions:

La conclusion par la Société de toute convention ou engagement de faire l'une des actions décrites dans ces Articles 13.1 et 13.2.

(xxx) concernant les proclamations:

Des proclamations faites par ou pour le compte de la Société (selon le cas) en relations avec les actions décrites dans ces Articles 13.1 et 13.2 ou en relation avec la proposition de prendre une telle action.

(xxxi) concernant les déterminations d'instruments de dette convertibles:

Le calcul ou la détermination de l'évaluation ou du prix considéré selon les termes d'instruments de dette convertibles comme une évaluation ou u prix calculé ou déterminé par le conseil d'administration.

Art. 14. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 16. Restrictions aux transferts.

16.1. Restrictions aux transferts pour les Actionnaires Ordinaires A et Les Actionnaires LP et les détenteurs d'instruments de dette convertibles

Aucune Action Ordinaire A, aucune Action LP ni aucun instrument de dette convertible ne pourra être transféré autrement que:

- (a) avec l'accord préalable et écrit des Administrateurs Investisseurs Bliss;
- (b) lors d'une Sortie;
- (c) en faveur d'un membre du Groupe Jerseyco; ou
- (d) en faveur de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

16.2. Restrictions aux transferts pour les Actionnaires Ordinaires B

16.2.1. Aucune Action Ordinaire B convertible ne pourra être transféré autrement que:

- (i) avec l'accord préalable et écrit des Administrateurs Investisseurs Jerseyco;
- (ii) le(s) fiduciaire(s) d'un Trust Familiale;
- (iii) à un Membre de la Famille;
- (iv) aux représentants personnels ou bénéficiaires d'un Actionnaire Ordinaire B décédé;
- (v) lors d'une Sortie;
- (vi) conformément aux termes du Contrat d'Option; ou
- (vii) en faveur de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

16.2.2 le(s) fiduciaire(s) d'un Trust Familial auquel(s) des Actions Ordinaires B ont été Transférés en conformité avec l'Article 16.2.1 (ii) ou cet Article 16.2.2 ne pourra pas Transférer ces Actions Ordinaires B en conformité avec les Articles 16.2.1 (ii) ou 16.2.1 (iii) autrement que:

(i) au(x) fiduciaire(s) de remplacement ou restants en cas de changement de fiduciaires, toujours à la conditions que les Administrateurs Investisseurs Jerseyco sont raisonnablement satisfaits avec l'identité des fiduciaires de remplacement;

(ii) au Constituant; ou

(iii) Si un Trust Familial auquel les Actions Ordinaires B ont été Transférées cesse d'être un Trust Familial (autrement qu'en conséquence d'un Transfert conformément à l'Article 16.2.2.(ii)), le(s) fiduciaire(s) en avertiront promptement les Administrateurs Jerseyco par écrit et transféreront les Actions Ordinaires B au Constituant.

16.2.3. Si une personne à laquelle des Actions Ordinaires B ont été Transférées en conformité avec l'Article 16.2.1 (iii) cesse d'avoir la qualité de Membre de la Famille, cette personne en avertira promptement les Administrateurs Jerseyco par écrit et transférera les Actions Ordinaires B au cédant original ou à la demande du cédant, à un Membre de la Famille, ou un Trust Familial, du cédant original.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

18.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

18.3 Droits de distribution

Malgré les dispositions qui précèdent, le(s) titulaire(s) des Actions LP auront seulement droit à un dividende cumulatif annuel de 1% de la valeur nominale des Actions LP qu'ils détiennent.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Pour autant qu'il existe un boni de liquidation à distribuer aux actionnaires, les titulaires des Actions LP auront seulement droit au remboursement de la valeur nominale de leurs actions ainsi que tout dividende échu mais impayé.

Art. 20. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et les conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 21. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi de 1915.

Art. 22. Définitions. Loi de 1915 signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Actions Ordinaires «A» signifie les actions ordinaires «A» de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions prévues dans les Statuts (et Action Ordinaire «A» sera interprété en conséquence);

Actionnaires Ordinaires «A» signifie les personnes inscrites dans le registre des actionnaires de la Société comme titulaire d'une Action Ordinaire «A» (et Actionnaires Ordinaires «A» sera interprété en conséquence);

Actions Ordinaires «B» signifie les actions ordinaires «B» de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, ayant les droits et étant soumis aux restrictions prévues dans les Statuts (et Action Ordinaire «B» sera interprété en conséquence);

Actionnaires Ordinaires «B» signifie les personnes inscrites dans le registre des actionnaires de la Société comme titulaire d'une Action Ordinaire «B» (et Actionnaires Ordinaires «B» sera interprété en conséquence);

Actions LP signifie les actions de participation limitée avec droit de vote ayant une valeur nominale de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, donnant droit pour son titulaire à un dividende cumulative annuel de 1% par action et ayant les droits et étant sujet aux restrictions prévues dans les Statuts (et «Action LP» sera interprété en conséquence);

Actionnaires LP signifie les personnes inscrites dans le registre des actionnaires de la Société comme titulaires de temps en temps d'Actions à Participation Limitée (et «Actionnaire LP» sera interprété en conséquence);

Administrateurs Investisseurs signifie les Administrateurs Investisseurs Jerseyco et les Administrateurs Investisseurs Bliss ensemble (et «Administrateur Investisseur» sera interprété en conséquence);

Affilié signifie, par rapport à Jerseyco:

(a) tout autre fond ou société (comprenant, sans limitation, tout fond commun de placement, société d'investissement, société en commandite simple ou société en nom collectif) qui a investi directement dans Jerseyco;

(b) tout autre fond ou société (comprenant, sans limitation, tout fond commun de placement, société en commandite simple ou société en nom collectif) qui est un associé commandité, un fiduciaire («trustee»), une personne nommée, un gérant ou un conseiller de tout fond ou société décrit au paragraphe (a) ci-dessus; ou

(c) tout autre fond ou société (comprenant, sans limitation, tout fond commun de placement, société d'investissement, société en commandite simple ou société en nom collectif) qui est conseillé par, ou dont les actifs sont gérés par (exclusivement ou conjointement avec d'autres) de temps en temps par tout fond ou société décrit au paragraphe (b) ci-dessus;

Blissco signifie la société privée à responsabilité limitée («private limited company») constituée en droit anglais devant être nommée par les Investisseurs Bliss avant l'Achèvement ou toute autre entité qui serait nommée à sa place conformément aux termes du Contrat de Services;

Bourse d'Investissement Reconnue («Recognised Investment Exchange») à la signification qui lui est donnée dans la section 285 du Financial Services and Markets Act 2000;

Budget Annuel a la signification qui lui est donnée dans le Convention de Souscription et d'Actionnaires;

Charge signifie hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêts de tierce partie, autre charge ou sûreté de toute sorte, ou un autre type de convention ou d'arrangement ayant un effet similaire;

Contrats d'Acquisition a la signification qui lui est donnée dans le Convention de Souscription et d'Actionnaires.

Contrat d'Option signifie la convention visant la fourniture d'un call relativement aux actions de la Société conclue entre Jerseyco les Investisseurs Bliss;

Contrats de Services signifie les contrats de fourniture de services de consultance en version acceptée conclus à L'Achèvement entre RYDON S.A. ou un autre membre du Groupe d'une part et Blissco d'autre part tel que modifié, complété ou changé de temps en temps;

Contrat de Souscription et d'Actionnaires signifie le contrat de souscription et d'actionnaires qui pourrait être conclu de temps en temps entre la Société et ses actionnaires;

Constituant signifie, dans le contexte d'un Trust Familiale, l'Actionnaire Ordinaire B qui établit le Trust Familial;

Droits de distribution à la signification qui lui est donnée à l'article 18.3 des Statuts;

Groupe signifie la Société et ses entreprises filiales de temps en temps et «membre du Groupe» et «Société du Groupe» seront interprétés en conséquence;

Investisseurs Bliss signifie les individus dont les noms et adresses sont repris dans le Convention de Souscription et d'Actionnaires (et l'«Investisseur Bliss» sera interprété en conséquence);

Investisseur ERISA signifie CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP, of Walkers, Walkers House, PO Box 265, Grand Cayman, Cayman Islands (une telle dénomination ou adresse peut changer de temps en temps);

Jerseyco signifie RONEL HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, une société constituée à Jersey (numéro de register 90614), dont le siège social se situe à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX;

Jerseyco Group signifie, en rapport avec Jerseyco

(a) toute entreprise de groupe de Jerseyco;

(b) tout Affilié de Jerseyco ou tout investisseur ou potentiel investisseur dans celle-ci;

(f) tout associé commandité, associé commanditaire, fiduciaire («trustee»), personne nommée, opérateur, arrangeur ou gérant, ou conseiller, de Jerseyco ou de ou pour toute entreprise de groupe ou Affilié de Jerseyco, ou tout investisseur investor ou potentiel investisseur dans l'un d'eux;

(c) Tout Plan de Co-Investissement de Jerseyco ou d'une entreprise de groupe ou d'un Affilié de Jerseyco, ou toute autre personne détenant des actions ou autres participations sous ce plan ou ayant droit aux actions ou autres participations sous ce plan; et

(d) tout directeur, employé, cadre ou agent d'une entreprise de groupe ou d'un Affilié de Jerseyco,

et «Membre de Jerseyco's Group» sera interprété en conséquence;

Jours Ouvrables signifie un jour autre que le Samedi, le Dimanche ou jour férié légale en Angleterre;

Listing signifie:

(a) l'admission d'une quelconque action de la Société à la Liste Officielle de l'Autorité de Listing en Angleterre («UK Listing Authority») devenant effective (conformément au paragraphe 7.1 des règles établies par l'Autorité de Listing en Angleterre («UK Listing Authority») selon la section 74 du Financial Services and Markets Act) et l'admission d'une quelconque action de la Société au commerce sur le marché des titres côté de la Bourse de Londres (conformément au paragraphe 2.1. de l'Admission and Disclosure Standards du London Stock Exchange plc, tel que modifié de temps en temps);

(b) l'admission au commerce d'une quelconque action de la Société le Marché d'Investissement Alternatif («Alternative Investment Market») de la London Stock Exchange plc devenant effective; ou

(c) une admission au commerce équivalente ou la permission de faire des transactions dans tout autre Bourse d'Investissement Reconnue («Recognised Investment Exchange») devenant effective en rapport avec une quelconque action de la Société;

Membre de la Famille en rapport avec un Actionnaire Ordinaire B qui est un administrateur ou un employé, ou consultant, d'une Société du Groupe, son épouse ou ses enfants ou petits-enfants (comprenant les enfants de différentes union et les enfants adoptifs), ou toute autre personne acceptée par écrit par un Administrateur Investisseur Jerseyco;

Sortie signifie l'exécution d'une Vente, d'une cotation d'une Vente d'Actif

Statuts signifie les statuts de la Société, tels que modifiés;

Transfert signifie, en relation avec toute action quelconque ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans toute action quelconque:

(a) vendre, céder, transférer ou autrement disposer de action ceux-ci;

(b) créer ou laisser subsister toute Charge quelconque sur ceux-ci;

(c) admettre (par voix de renonciation ou autrement) qu'une autre personne puisse recevoir un droit quelconque, ou le céder;

(d) conclure une convention relative aux votes ou tout autre droit attaché à l'action; ou

(e) accepter, que ce soit ou non sous condition suspensive ou subséquente, de faire une quelconque chose qui précède,

et «Transféré» sera interprété en conséquence.

Trust Familial signifie en rapport avec un Actionnaire Ordinaire B qui est un administrateur ou un employé, ou consultant, d'une Société de Groupe, un trust pour lequel les seuls bénéficiaires (et les seules personnes capables d'être bénéficiaires) est l'Actionnaire Ordinaire B qui à établi le trust et/ou ses Membres de la Famille;

Vente d'Actif signifie la vente par la Société ou tout autre membre du Groupe dans des conditions normales du marché et bona fide de tout, ou substantiellement tout, le business, les actifs et les engagements étant sujet à et à condition que la distribution des montants d'une telle vente aux titulaires d'actions ordinaires dans le capital de la Société;

Vente signifie le transfert dans des conditions normales du marché et bona fide (par une transaction unique ou plusieurs transactions) de plus de 50 pour cent d'Actions LP, d'Actions Ordinaires B, d'instruments de dette convertibles ou après la conversion des instruments de dette convertibles, les Actions Ordinaires A à une personne et toute autre personne:

(a) qui est une personne liée à cette personne; ou

(b) avec laquelle il agit de concert

autre qu'un transfert à:

(I) un Affilié; ou

(II) une nouvelle société holding de la Société qui est inséré pour des raisons de planification d'une Sorties, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée;

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Peter Walker, né le 21 mars 1959, demeurant à Hedgehogs, Woodland Grange, Earls Barton, Northants NN6 ORG, nouveau membre du conseil d'administration.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 10.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidence, les personnes pré-mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretic, V. Regnard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 32, case 11. – Reçu 5.624,96 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Delvaux.

(103184.3/208/1434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PRODUITS MEDITERRANEENS INTERNATIONAL,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.424.

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée PRODUITS MÉDITERRANÉENS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. à Luxembourg, section B sous le numéro 68.424,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 307 du 3 mai 1999.

L'assemblée est présidée par M. Reno Maurizio Tonelli, employé privé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny Marx, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, employée privée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 435.280 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 10.882.000 sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à I-65100 Pescara, Viale Vittoria Colonna, 97 et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Pescara.

2. Changement de la dénomination de la société de PRODUITS MÉDITERRANÉENS INTERNATIONAL, S.à r.l. en PRO.M.INT.s.r.l..

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 13 octobre 2005.

4. Démission des gérants actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.

5. Nomination de Monsieur Saturnino De Cecco, né à Pescara, le 21 janvier 1966, domicilié F.lli De Cecco di Filippo Fara San Martino S.p.A., Chieti, comme gérant unique, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

6. Nomination des membres du collège des commissaires (Collegio Sindacale) se composant de:

a. Monsieur Luciano d'Amico, né à Torricella Peligna (Chieti) le 3 janvier 1960, domicilié à Francavilla al Mare (Chieti), Via F. Paolo Tosti, 88, Président,

b. Monsieur Mario Piacentino, né à Fara San Martino (Chieti), le 4 mai 1931, domicilié à Fara San Martino (Chieti), Via Garibaldi 10, Commissaire effectif,

c. Monsieur Aldo Ciceroni, né à Reggio Calabria, le 25 mai 1951, domicilié à F.lli De Cecco di Filippo Fara San Martino S.p.A., Chieti, Commissaire effectif,

d. Monsieur Giuseppe Paolone, né à Ascoli Piceno, le 28 avril 1944, demeurant à Pescara, Viale Bovio, 117, Commissaire suppléant,

e. Madame Simonetta Conti, née à Rome le 22 avril 1953, domicilié à Montesilvano (Pescara), Via Iseo 6, Commissaire suppléant.

7. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

8. Délégation de pouvoirs.

9. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Pescara.

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à I-65100 Pescara, Viale Vittoria Colonna, 97,

et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Pescara.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en PRO.M.INT. S.r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 13 octobre 2005 telle qu'elle a été rédigée par les gérants en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Saturnino De Cecco, né à Pescara, le 21 janvier 1966, domicilié F.lli De Cecco di Filippo Fara San Martino S.p.A., Chieti, comme gérant unique («amministratore unico») de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les membres du collège des commissaires («Collegio Sindacale») se composant des commissaires effectifs («Sindaci Effettivi») suivants:

- Luciano d'Amico, né à Torricella Peligna (Chieti), le 3 janvier 1960, demeurant à Francavilla al Mare (Chieti), Via F. Paolo Tosti, 88

- Mario Piacentino, né à Fara San Martino (Chieti) le 4 mai 1931, demeurant à Fara San Martino (Chieti), Via Garibaldi 10

- Aldo Ciceroni, né à Reggio Calabria, le 25 mai 1951, demeurant F.lli De Cecco di Filippo Fara San Martino S.p.A., Chieti

et des commissaires suppléants («Sindaci Supplenti») suivants:

- Giuseppe Paolone, né à Ascoli Piceno, le 28 avril 1944, demeurant à Pescara, Viale Bovio, 117

- Simonetta Conti, née à Rome, le 22 avril 1953, demeurant à Montesilvano (Pescara), Via Iseo 6.

Monsieur Luciano d'Amico assumera la fonction de président du collège des commissaires.

Septième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Statuto della società
PRO.M.INT.S.r.l.

Titolo I - Costituzione - sede - durata

Art.1) E costituita una società a responsabilità limitata sotto la denominazione di PRO.M.INT. s.r.l.

Art.2) La Società ha sede legale in Pescara.

Il Consiglio di Amministrazione, o l'Amministratore Unico potrà stabilire filiali, succursali, agenzie e rappresentanze, recapiti in Italia ed all'Estero.

Art.3) La durata della società è stabilita dalla data dell'atto costitutivo al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta).

Titolo II - Oggetto Sociale

Art.4) L'oggetto sociale è costituito dalle seguenti attività:

- l'assunzione e gestione di partecipazioni in altre società o enti;
- il finanziamento (anche mediante sottoscrizione di azioni o di obbligazioni convertibili o non);
- il coordinamento tecnico delle sole società o enti nei quali partecipa a scopo di stabile investimento e non di collocamento; con esclusione della propria attività nei confronti del pubblico.

La società, per il conseguimento del proprio oggetto sociale potrà compiere operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari; potrà, inoltre, compiere, non nei confronti del pubblico, operazioni finanziarie e prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia reale anche a favore di terzi.

È escluso lo svolgimento delle seguenti attività:

- la raccolta di denaro fra il pubblico e l'esercizio del credito, di cui al D.Lgs.1 settembre 1993 n. 385;
- le attività vietate ai sensi dell'articolo 12 della Legge 23 marzo 1983 n. 77;
- l'attività di intermediazione mobiliare di cui alla legge 2 gennaio 1991 n. 1 e al D.L. 3 maggio 1991 n. 143 convertito nella Legge 5 luglio 1991 n. 197.

Titolo III - Capitale Sociale

Art.5) Il capitale sociale è di Euro 10.882.000,00 (diecimilionioctocentoottantadue euro e zero centesimi) diviso in quote ai sensi di legge.

Art.6) Il Capitale Sociale potrà essere aumentato per deliberazione dell'Assemblea, anche a scopo di incorporare altre aziende o di acquistare singole attività patrimoniali, mediante conferimenti in natura. La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, anche non proporzionali alle quote di partecipazione, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art.7) L'Assemblea validamente costituita può altresì deliberare la riduzione del capitale sociale anche a seguito di assegnazione ai soci di determinate attività sociali o di partecipazioni in altre società.

Titolo IV - Decisioni dei Soci

Art.8) Salvo quanto previsto al successivo terzo comma, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

Ove si scelga il detto metodo decisionale, dai documenti devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa e le relative decisioni devono essere prese con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie di cui all'art. 2479 numeri 4 e 5 codice civile, nonché gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedano uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale; che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione; che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio e video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il segretario, se nominato.

In tutti i luoghi audio e video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze. L'assemblea è convocata dal consiglio di amministrazione, o dall'amministratore unico, nella sede sociale o altrove, secondo quanto indicato nell'avviso di convocazione.

Art.9) L'approvazione del bilancio deve essere sottoposta ai soci almeno una volta l'anno entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio e, nel caso in cui la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato ovvero quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura ed all'oggetto sociale, entro 180 (centottanta) giorni.

La convocazione dell'Assemblea potrà essere fatta anche al di fuori della sede legale, anche all'estero.

Art.10) Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che risultano iscritti al libro soci almeno cinque giorni prima del giorno stabilito nella convocazione. I soci possono farsi rappresentare da altri soci, esclusi gli Amministratori ed i dipendenti della società.

Art.11) L'Assemblea è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione, dall'Amministratore Unico, ovvero sia da altra persona scelta dai soci presenti.

Il Presidente è assistito da un segretario nominato dall'assemblea o da un notaio ove richiesto dalla legge.

Art.12) L'Assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, almeno la metà del capitale sociale. Essa delibera validamente col voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

In seconda convocazione, l'assemblea delibera validamente sugli oggetti posti all'ordine del giorno qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci intervenuti.

Art.13) Per le decisioni di cui all'art. 2479 numeri 4 e 5 del Codice Civile, l'assemblea delibera validamente col voto favorevole di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, più della metà del capitale sociale.

In seconda convocazione, delibera col voto favorevole di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, più del terzo del capitale sociale, salvo sempre le disposizioni di legge inderogabili.

Titolo V - Amministrazione

Art.14) L'Amministrazione della società può essere affidata ad un Amministratore Unico o ad un Consiglio di Amministrazione composto da un numero variabile di membri da 3 a 5, secondo le deliberazioni che verranno assunte dall'assemblea.

L'Amministratore Unico o i componenti il Consiglio di Amministrazione devono essere, anche soci; essi durano in carica sino a revoca o dimissioni, ovvero per il periodo determinato dall'atto o dall'assemblea al momento della loro nomina.

Art.15) Il Consiglio elegge tra i propri membri Amministratori generali o speciali.

Il Consiglio nomina un segretario, il quale può essere scelto anche all'infuori dei membri.

Art.16) Il Consiglio di Amministrazione si riunirà anche al di fuori della sede sociale, ogni qualvolta il Presidente lo giudicherà necessario, oppure su domanda della maggioranza dei membri.

Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, con le modalità di cui al precedente articolo 8.

Le convocazioni saranno fatte dal Presidente nel luogo designato sull'avviso di convocazione.

Per la validità delle deliberazioni è necessaria la presenza della maggioranza degli Amministratori in carica.

Le deliberazioni relative sono prese a maggioranza di voti, e, in caso di parità di voti, è preponderante il voto del Presidente.

Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto. In tal caso dai documenti devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa. Ove si adotti tale metodo, le deliberazioni saranno prese con il voto favorevole della maggioranza dei consiglieri in carica.

Art.17) Il Consiglio di Amministrazione, o l'Amministratore Unico, è investito dei più ampi poteri per l'ordinaria e la straordinaria amministrazione, senza eccezione di sorta, e particolarmente gli sono riconosciute tutte le facoltà per il raggiungimento degli scopi sociali, che non siano dalla legge o dal presente statuto in modo tassativo riservate all'assemblea dei soci.

Art.18) La firma sociale e la rappresentanza della società in giudizio sono devolute al Presidente del Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico.

Il Consiglio potrà delegare l'uso della firma sociale, con quelle limitazioni che crederà opportune, ad uno o più amministratori, ovvero ad uno o più direttori o procuratori, tanto congiuntamente che separatamente, nonchè affidare speciali incarichi ai propri membri o a terzi, assegnando ad essi, a corrispettivo delle loro prestazioni, speciali emolumenti o interessenze, anche sotto forma di partecipazione agli utili, in quella misura, in quei modi ed a quelle condizioni che reputerà del caso di fissare.

Art.19) Al Consiglio di Amministrazione, o all'Amministratore Unico, spettano le facoltà di ordinaria e straordinaria amministrazione, deliberando, pertanto, sugli acquisti e sulle alienazioni immobiliari; su qualsiasi operazione presso il debito pubblico, la Cassa Depositi e Prestiti, le banche, gli Istituti di Credito e di emissione, ed ogni altro Ufficio pubblico o privato; sulle costituzioni, surroghe, cancellazioni e rinunce di ipoteche, sulle trascrizioni ed annotazioni di ogni specie; sulle azioni giudiziarie anche in sede di cassazione e revocazione, su compromessi e transazioni.

Art.20) La firma e la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spettano al Presidente del Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico.

Art.21) Il Presidente del Consiglio di Amministrazione o l'Amministratore è autorizzato a nominare direttori e procuratori ed anche a delegare loro la firma sociale con quelle mansioni, cauzioni, retribuzioni ed interessenze che crederà del caso.

Titolo VI - Collegio Sindacale

Art.22) Il Collegio Sindacale è composto da tre sindaci effettivi e da due supplenti che durano in carica tre anni e sono rieleggibili. Almeno un membro effettivo ed un membro supplente del collegio devono essere scelti tra gli iscritti nel registro dei Revisori Contabili istituito presso il Ministero della Giustizia; i restanti membri, se non iscritti in tale registro, devono essere scelti tra gli iscritti negli albi professionali individuati con decreto del Ministero della Giustizia o fra i professori universitari di ruolo in materie economiche e giuridiche. Per la nomina, la sostituzione e la cessazione dall'ufficio nonchè per le cause di ineleggibilità e di decadenza sono applicabili le disposizioni di cui agli artt. 2399, 2400, 2401 c.c. di cui al D.Lgs n.6/2003.

La retribuzione annuale del presidente e dei sindaci deve essere determinata dall'assemblea ordinaria all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del loro ufficio.

Per i poteri, i doveri e le responsabilità del collegio sindacale sono applicabili le disposizioni di cui agli artt. 2403, 2403 bis, 2406 e 2407 c.c. di cui al D.Lgs n.6/2003. Per le riunioni e le deliberazioni del collegio sindacale sono applicabili le disposizioni di cui agli artt. 2404 e 2405 c.c. di cui al D.Lgs n.6/2003.

Per la denuncia al collegio sindacale e per la denuncia al Tribunale sono applicabili le disposizioni di cui agli artt. 2404 e 2405 c.c. di cui al D.Lgs n.6/2003.

Ad eccezione delle ipotesi di legge ove si rende obbligatoria la nomina di un revisore o di una società di revisione, il Collegio Sindacale svolge anche le funzioni di revisione contabile. In tal caso il Collegio Sindacale è costituito da Revisori contabili iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia.

Ove ai sensi di legge si rende obbligatorio, Il controllo contabile è esercitato da un revisore contabile o da una società di revisione, con incarico conferito con decisione dei soci sentito il collegio sindacale, per la durata di tre esercizi con determinazione del corrispettivo per l'intera durata dell'incarico revocabile solo per giusta causa sentito il parere del collegio sindacale, con approvazione del Tribunale, sentito l'interessato; per le cause di ineleggibilità e di decadenza del soggetto incaricato del controllo contabile nonché per le sue funzioni e responsabilità si applicano gli artt. 2409 ter, 2409 quinquies, 2409 sexsies c.c. di cui al D.Lgs n.6/2003.

Ad eccezione delle ipotesi di legge ove si rende obbligatoria la nomina di un revisore o di una società di revisione, il Collegio Sindacale svolge anche le funzioni di revisione contabile. In tal caso il Collegio Sindacale è costituito da Revisori contabili iscritti nel registro istituito presso il Ministero della giustizia.

Titolo VII - Bilancio ed Utili

Art.23) L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Il Consiglio, o l'Amministratore Unico, entro i termini e le osservanze delle disposizioni di legge, provvede alla redazione dello Stato Patrimoniale, del Conto Economico e della Nota Integrativa, corredandoli con una Relazione sull'andamento della gestione sociale.

Art.24) Sugli utili netti, risultanti dal Bilancio, viene dedotto il 5% da assegnare alla riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale Sociale.

Il residuo secondo le diverse disposizioni che di volta in volta vorrà assumere l'assemblea dei soci.

Titolo VIII - Recesso dei soci, Scioglimento, Liquidazione

Art.25) Il diritto di recesso spetta in tutti i casi previsti dalla legge.

I soci hanno altresì diritto di recedere dalla società in relazione alle ipotesi previste dall'art. 2469, comma 2 c.c., diritto che non può essere esercitato per i primi due anni dalla costituzione della società o dalla sottoscrizione della partecipazione. La volontà di recedere deve essere comunicata all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento entro 30 giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della decisione che legittima il recesso oppure, in mancanza di una decisione, dal momento in cui il socio viene a conoscenza del fatto che lo legittima. L'esercizio del diritto di recesso deve essere annotato nel libro soci a cura dell'organo amministrativo. Le partecipazioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute. Il recesso non può essere esercitato, e se già esercitato è privo di efficacia, quando la società revoca la decisione che lo legittima. Il socio che recede dalla società ha diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione in proporzione al patrimonio sociale, determinato tenendo conto della situazione patrimoniale della società, della redditività, del valore dei beni materiali e immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di mercato delle partecipazioni societarie; in caso di disaccordo la determinazione avviene sulla base di una relazione giurata redatta da un esperto nominato dal Tribunale nella cui giurisdizione ricade la sede sociale, su istanza della parte più diligente. Il rimborso deve essere eseguito, con le modalità previste dalla legge, entro sei mesi dalla comunicazione della volontà di recedere.

Addivenendosi per qualsiasi motivo allo scioglimento, le norme per la liquidazione, la nomina del liquidatore, o dei liquidatori, saranno stabilite dall'assemblea, osservate le disposizioni di Legge.

Titolo IX - Competenza giudiziaria

Art.26) L'autorità giudiziaria della sede sociale e quella contrattualmente stabilita come corrispondente a conoscere delle contestazioni insorgibili fra la società ed i suoi componenti ed in genere riferiti alla vita sociale.

Titolo X - Disposizioni generali

Art.27) Per quanto non espressamente previsto nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile e nelle leggi speciali in materia.

Huitième résolution:

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Saturnino De Cecco tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Saturnino De Cecco est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Pescara, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Pescara.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Neuvième résolution:

L'assemblée décide de soumettre les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registrio Imprese») de Pescara.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. Tonelli, F. Marx, A. Uhl, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 33, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

J. Delvaux.

(103077.3/208/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable PAM (L), avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de PRO-VENTUS suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 42 du 17 février 1988 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Delvaux en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1692 du 26 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Cecile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Hélène Witte, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/CE.

- Refonte des statuts.

II. Le projet de texte des statuts coordonnés était à la disposition des actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

III. L'assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre aux actionnaires nominatifs en date du 14 novembre 2005 et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1211 du 15 novembre 2005 et numéro 1318 du 2 décembre 2005,

- dans le journal d'Wort le 15 novembre 2005 et le 2 décembre 2005,

- dans le journal La Voix le 15 novembre 2005 et le 2 décembre 2005,

- dans le journal l'Echo le 15 novembre 2005 et le 2 décembre 2005,

- dans le journal De Tijd le 15 novembre 2005 et le 2 décembre 2005,

- dans le journal Het Financieele Dagblad le 15 novembre 2005,

- dans le journal Schweizerische Handelsamtsblatt le 21 novembre 2005,

- dans le journal Basler Zeitung le 15 novembre 2005,

- dans le journal Balo le 15 novembre 2005.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

IV. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

V. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 14 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2005, volume 150S, folio 73, case 10, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié du capital social était présent ou représenté à cette assemblée, de sorte que la présente assemblée générale peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour quel que soit le nombre des actions présentes ou représentées.

VI. Il résulte de ladite liste de présence que sur les vingt-trois millions six cent cinquante et un mille trois cent huit (23.651.308) actions actuellement en circulation, trois cent huit mille deux cent neuf (308.209) actions nominatives sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/CE, et en conséquence décide une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. - Dénomination - Siège social - Durée - Objet de la société

Art 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination PAM (L) (ci-après désignée «Société»). Dans tous les documents émanant de la Société, cette dénomination sera suivie de la mention Société d'Investissement à Capital Variable ou SICAV.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante journalière.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou tous autres actifs financiers autorisés tel que mentionnés dans la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 (la «Loi du 20 décembre 2002») sur les organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi du 20 décembre 2002.

Titre II. - Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur et il sera à tout moment égal à l'équivalent en euro de l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum de la société est à tout moment égal à l'équivalent en euro du minimum fixé par la réglementation en vigueur, à savoir EUR 1.250.000,00 (un million deux cent cinquante mille euros).

Les actions à émettre conformément à l'article 8 des présents statuts peuvent relever, au choix du Conseil d'Administration, de catégories différentes correspondant à des compartiments distincts de l'actif social. Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs mobilières variées et/ou autres avoirs financiers liquides dans le compartiment d'actif correspondant à cette catégorie d'actions, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment donné, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation et de celles adoptées par le Conseil d'Administration.

Le montant du capital social sera, à tout moment, égal à la valeur de l'actif net de tous les compartiments réunis.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans la relation des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Art. 6. Classes d'actions. A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration peut émettre des actions de différentes classes, chaque classe présentant un intérêt dans les avoirs nets du compartiment, mais présentant tels droits, obligations ou autres caractéristiques supplémentaires, tels que déterminés spécifiquement pour chaque classe. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les classes d'actions suivantes:

- actions de classe A (actions de distribution): actions qui confèrent en principe à leur détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces prélevé sur les actifs nets attribuables aux actions de la classe A dans les limites de la Loi du 20 décembre 2002 précitée.

- actions de classe B (actions de capitalisation): actions qui ne confèrent pas en principe à leur détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces mais dont la partie des résultats attribuable est investie dans la Société et ajoutée à la partie des actifs nets attribuable aux actions de la classe B.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions d'autres classes qui présentent les mêmes caractéristiques que celles des classes A ou B excepté que les actions de ces autres classes peuvent être soumises à

l'application de modalités et/ou de commissions de distribution, d'émission, de rachat, de conversion, d'administration ou de conseil ou de politiques de couverture d'un risque de change différentes de celles applicables aux actions des classes A ou B.

Art. 7. Forme des actions. Toute action, quel que soit le compartiment et la classe dont elle relève, pourra être émise sous forme nominative ou au porteur.

Les actions peuvent être émises en fractions d'actions, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions, dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat nominatif soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à sa charge.

Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de coupures différentes, ou leur conversion en actions nominatives, le coût d'un tel échange pourra être mis à sa charge.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert, entre vifs ou à cause de mort, d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien, s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société.

Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur le champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Art. 8. Emission des actions. A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment et sans limitation à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, quel que soit le compartiment et la classe au titre desquels cette action est émise, sera égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que cette valeur est déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts. Ce prix sera majoré de telles commissions que les documents de vente de ces actions énonceront. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera comprise dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout directeur ou autre fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisés à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, rachats ou conversions, et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Art. 9. Rachat des actions. Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

Le prix de rachat d'une action, suivant le compartiment dont elle relève, sera égal à sa valeur nette d'inventaire, telle que cette valeur est déterminée pour chaque classe d'actions, conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le prix de rachat pourra être réduit de telles commissions de rachat que les documents de vente des actions énonceront.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour le rachat des actions.

Le prix de rachat sera payé au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette des actions.

La demande de rachat doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Art. 10. Conversion des actions. Chaque actionnaire a le droit de demander de passer d'un compartiment ou d'une classe d'actions à un autre compartiment ou une autre classe d'actions et de demander la conversion des actions qu'il détient au titre d'un compartiment ou classe d'actions donnés en actions relevant d'un autre compartiment ou classe d'actions.

La conversion se fait sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des actions concernées, établie le même jour d'évaluation.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer des fractions d'actions produites par le passage ou de payer les liquidités correspondantes à ces fractions aux actionnaires ayant demandé la conversion.

Le Conseil d'Administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société pour toute personne physique ou morale et elle pourra notamment interdire la propriété d'actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra en outre édicter des restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

A cet effet:

1. La Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

2. La Société pourra demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

3. La Société pourra procéder au rachat forcé s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) La Société enverra un préavis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le «prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions de la Société précédent immédiatement l'avis de rachat. A partir de la date de l'avis de rachat, l'actionnaire concerné perdra tout les droits d'actionnaire.

c) Le paiement sera effectué en la devise que déterminera le Conseil d'Administration. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

4. La Société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et à tout actionnaire ayant fait l'objet d'un avis de rachat de ses actions.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes ou sociétés ou associations y établies ou organisées).

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions. La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, quel que soit le compartiment et la classe au titre desquels elle est émise, sera exprimée dans la devise choisie par le Conseil d'Administration par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation défini à l'article 13 des présents statuts, les avoirs nets du compartiment concerné, en procédant notamment, s'il y a lieu, à une ventilation des avoirs entre les différentes classes d'actions émises au titre de ce compartiment, par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment et de cette classe.

L'évaluation des avoirs nets des différents compartiments se fera de la manière suivante.

Les actifs nets de la Société seront constitués par les avoirs de la Société tels que définis ci-après, moins les engagements de la Société tels que définis ci-après au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

I. Les avoirs de la Société comprennent:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus et les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits).
- e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les frais d'établissement de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amortis;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y comprises les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat à en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées à une bourse de valeurs est déterminée sur base de leur dernier cours disponible au Jour d'Evaluation en question.
- c) La valeur de toutes valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est déterminée sur base de leur dernier cours disponible au Jour d'Evaluation en question.
- d) Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont ni cotées à une bourse de valeurs, ni négociées sur un tel autre marché ou au cas où, pour des valeurs cotées en bourse ou négociées sur un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation, laquelle sera estimée avec prudence et bonne foi.
- e) Les instruments du marché monétaire et titres à revenu fixe dont l'échéance est inférieure à soixante jours pourront être évalués sur base du coût amorti, méthode qui consiste après l'achat à prendre en considération un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance du titre.
- f) Les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments respectifs sont converties au dernier cours moyen connu.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou dus y compris la rémunération des gestionnaires, conseillers en investissements, des dépositaires et des mandataires et agents de la Société,
- c) toutes les obligations connues et échues ou non-échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit,
- d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au Jour d'Evaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,
- e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

III. Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs qui sera attribuée, de la manière qu'il sera stipulé ci-après, aux actions émises au titre du compartiment concerné, en procédant notamment, s'il y

a lieu, à une ventilation des avoirs entre les différentes classes d'actions émises au titre de ce compartiment, conformément aux dispositions sub V du présent article.

A cet effet:

1. Les produits résultant de l'émission des actions relevant d'un compartiment donné seront attribués dans les livres de la Société à ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à ce compartiment, seront attribués à ce compartiment;

2. Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au compartiment auquel cet avoir appartient;

3. Lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un compartiment déterminé ou avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce compartiment;

4. Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les compartiments au prorata des valeurs nettes des actions émises au titre des différents compartiments;

5. A la suite du paiement de dividendes à des actions de distribution relevant d'un compartiment donné, la valeur d'actif net de ce compartiment attribuable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes, conformément aux dispositions sub V du présent article.

IV. Pour les besoins de cet article:

1. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 9 des présents statuts, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Evaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;

2. chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues, sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'Evaluation lors duquel son prix d'émission a été déterminé, et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle;

3. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise respective de chaque compartiment seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette des actions; et

4. il sera donné effet, au Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société, dans la mesure du possible.

V. A l'intérieur d'un compartiment, la ventilation des avoirs entre les différentes classes d'actions émises au titre de ce compartiment s'effectue de la manière suivante:

Le portefeuille commun d'un compartiment comprend les actifs et engagements du compartiment, à l'exclusion des actifs et engagements rattachés à l'une des classes d'actions définies à l'article 6 (actifs et engagements spécifiques).

La part que représente une classe d'actions dans le portefeuille commun sera sujette à augmentation respectivement diminution en fonction (i) des émissions respectivement remboursements d'actions de la classe en question (y compris les mouvements dus à des conversions d'actions), (ii) des montants versés respectivement retirés du portefeuille commun suite à des ventes respectivement d'achats d'actifs spécifiques, au paiement d'engagements spécifiques respectivement perception de produits sur des actifs spécifiques, à des revenus respectivement pertes sur des actifs spécifiques et (iii) des dividendes et autres distributions payés au titre de la classe d'actions en question.

L'actif net attribuable à une classe d'actions est représenté par la somme de la part que représente cette classe dans le portefeuille commun et de la valeur des actifs et engagements spécifiques de cette classe d'actions.

Art. 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions

Dans chaque compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions et le prix d'émission et le prix de rachat qui en relèvent seront déterminés périodiquement par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera (chaque jour de calcul de la valeur nette d'inventaire des avoirs étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»).

Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

En cas de demandes importantes de remboursement et/ou de conversion au titre d'un ou de plusieurs compartiments, la Société peut ajourner le règlement de telles demandes et racheter et/ou convertir les actions au prix déterminé après qu'elle aura vendu les avoirs nécessaires dans les plus brefs délais, compte tenu des intérêts de l'ensemble des actions et qu'elle aura pu disposer du produit de ces ventes. Un seul prix sera calculé pour toutes les demandes de souscription, de remboursement et de conversion présentées au même moment au titre du ou des compartiments concernés. Ces demandes seront traitées prioritairement à toute autre demande.

Sans préjudice des causes légales, la Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions et l'émission, le rachat et la conversion de ses actions, d'une manière générale, ou en rapport avec un ou plusieurs compartiments seulement, lors de la survenance des circonstances suivantes:

- pendant tout ou partie d'une période pendant laquelle l'une des principales bourses ou autres marchés auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, est fermée pour une autre raison que pour congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

- lorsque la situation politique, économique, militaire, sociale, ou lorsque toute autre situation d'urgence, coupure des moyens de communication, ou de manière générale, tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité

ou au pouvoir de la Société, rendent celle-ci dans l'impossibilité de disposer de tout ou partie des avoirs d'un ou de plusieurs compartiments donnés;

- lorsque la valeur d'un quelconque placement de la société ne peut être connue ou déterminée avec suffisamment de célérité ou d'exactitude, pour quelque raison que ce soit;

- lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions d'un ou de plusieurs compartiments ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, dans l'opinion du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

- dès la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires convoquée en vue de délibérer sur la dissolution de la Société.

Une telle suspension sera portée, pour les compartiments concernés, à la connaissance des actionnaires désirant la souscription, le rachat ou la conversion d'actions lesquels pourront annuler leur ordre. Les autres actionnaires des compartiments concernés seront informés par avis de presse ou par tout autre moyen décidé par le Conseil d'Administration.

Titre III. - Administration et Surveillance de la société

Art. 14. Administrateurs. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle renouvelable et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de décès, de démission ou de révocation d'un administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les conditions et modalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président qui doit obligatoirement être une personne physique. Il peut également désigner un vice-président et choisir un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie du Conseil.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs ou de toute autre personne mandatée à cet effet par le président ou par deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, à l'endroit désigné dans les avis de convocation. Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration, mandat à un de ses collègues pour le représenter à une réunion du Conseil et y voter en son lieu et place sur les points prévus à l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télex ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Une résolution signée par tous les membres du Conseil d'Administration a la même valeur qu'une décision prise en Conseil.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou, à son défaut, par celui ayant présidé la réunion. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Dans le cadre des restrictions précitées et dans le respect des dispositions de la Loi de 2002, la Société peut investir en:

- (i) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
- (ii) parts d'OPCVM et autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société ou d'un compartiment peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance.

La Société est en outre autorisée à utiliser des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille:

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne («UE»), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé mentionné ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments de marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Conseil en investissements et dépôt des avoirs. La Société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers ou gestionnaires, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements ou de gestion des avoirs de la Société.

D'autre part, la société conclura une convention avec un établissement financier luxembourgeois ou établi au Luxembourg s'il a son siège statutaire dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société. Tous les avoirs de la Société seront détenus par où à l'ordre du dépositaire. Au cas où le dépositaire désirerait résilier la convention, le Conseil d'Administration fera le nécessaire pour désigner une autre banque pour agir en tant que dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque aux fonctions de dépositaire à la place de la banque dépositaire démissionnaire. Les administrateurs ne révoqueront pas le dépositaire avant qu'un autre dépositaire ait été nommé en accord avec les présentes dispositions pour agir à sa place.

Par ailleurs, la Société conclura une convention avec un ou plusieurs prestataires de services établis au Luxembourg ou ailleurs sous condition que la législation en vigueur l'y autorise, aux termes de laquelle ces derniers assureront l'administration centrale de la Société.

Art. 20. Société de Gestion et Gestionnaires. La Société pourra conclure un contrat de gestion collective de portefeuille avec une société de gestion établie au Luxembourg (la «Société de Gestion») et approuvée conformément au chapitre 13 de la Loi du 20 décembre 2002. En vertu de ce contrat, la Société de Gestion pourra fournir, en conformité avec les politiques d'investissement telles que décrites à l'article 16 des présentes, des services de gestion à la Société.

La Société de Gestion pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère (le/s «Gestionnaire/s») respectivement le/les «Conseiller/s») en vertu duquel le/s gestionnaire/s respectivement conseiller/s fournira/ont à la Société de Gestion des conseils, des recommandations et des services de gestion concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 21. Intérêt personnel des administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou en seront administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de directeur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et mention de cette déclaration sera faite au procès-verbal de la séance. Il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération, de même que tel intérêt personnel, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'énoncé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ni aux intérêts qui pourront exister, de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

Art. 22. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonna-

blement encourues par eux en relation avec tous action, procédure ou procès auxquels ils seront partie ou auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son Conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 23. Surveillance de la Société. Conformément à la Loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises. Celui-ci sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 24. Représentation. L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 25. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être sur demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'assemblée générale est convoquée dans les délais prévus par la loi, par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires en nom. Si des actions au porteur sont en circulation, la convocation fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment peuvent être constitués en assemblée générale séparée, délibérant en décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur pour les points suivants:

1. l'affectation du solde bénéficiaire annuel de leur compartiment;
2. dans les cas prévus par l'article 35 des statuts.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires se rapportant à ces points.

Art. 26. Réunions sans convocation préalable. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 27. Votes. Chaque action, quel que soit le compartiment dont elle relève et quelle que soit sa valeur nette dans le compartiment au titre duquel elle est émise, donne droit à une voix. Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales par des mandataires, même non actionnaires, en leur conférant un pouvoir par écrit ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 28. Quorum et conditions de majorité. L'assemblée générale délibère conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 29. Année sociale et monnaie de compte. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante. La monnaie de compte est l'euro.

Art. 30. Répartition des bénéfices annuels. Dans tout compartiment de l'actif social, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, déterminera le montant des dividendes à distribuer aux actions de distribution.

La quote-part des revenus et gains en capital attribuable aux actions de capitalisation sera capitalisée.

Dans tous les compartiments, des dividendes intérimaires pourront être déclarés et payés par le Conseil d'Administration par rapport aux actions de distribution, sous l'observation des conditions légales alors en application.

Les dividendes pourront être payés dans la devise choisie par le Conseil d'Administration, en temps et lieu qu'il appréciera et au taux de change qu'il déterminera. Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 31. Frais à charge de la société. La société supportera l'intégralité de ses frais de fonctionnement, les frais de courtage et les taxes diverses afférentes à son activité. Elle prend à sa charge les honoraires du Conseil d'Adminis-

tration, du Gestionnaire, du Conseiller en Investissements, de la Banque Dépositaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent payeur et du réviseur d'entreprises, ainsi que des conseils juridiques, de même que les frais d'impression et de publication des rapports annuels et semestriels, du prospectus d'émission, les frais engagés pour la formation de la société, tous les impôts et droits gouvernementaux, les frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription auprès des organismes gouvernementaux et bourses de valeurs ainsi que tous autres frais d'exploitation.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation de la société

Art. 32. Dissolution. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par les administrateurs à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur aux deux tiers du capital minimum fixé à l'article 5 des présents statuts; l'assemblée délibère sans conditions de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans conditions de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon que l'assemblée générale soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Il ne peut plus être procédé à l'émission, au rachat ou à la conversion d'actions à partir du jour de la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle la liquidation de la Société est proposée.

Art. 33. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de la classe d'actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets du compartiment dont ces actions relèvent, conformément aux dispositions sub V à l'article 12 des présents statuts.

Art. 34. Liquidation et fusion des compartiments

1. Liquidation d'un compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si des changements importants de la situation politique ou économiques rendent, dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, la Société pourra, en attendant la mise à exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée.

Pour ces rachats, la Société se basera sur la Valeur Nette d'Inventaire qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de rachat ou d'une quelconque autre retenue.

Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la Banque Dépositaire durant une période n'excédant pas neuf mois à compter de la date de la mise en liquidation.

Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations à Luxembourg.

2. Liquidation par apport à un autre compartiment de la Société ou à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois.

Si des changements importants de la situation politique ou économique rendent dans l'esprit du Conseil d'Administration, cette décision nécessaire, le Conseil d'Administration pourra également décider la fermeture d'un compartiment ou de plusieurs compartiments par apport à un ou plusieurs autres compartiments de la Société ou à un ou plusieurs autres compartiments d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois relevant de la Loi du 20 décembre 2002.

Pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision d'apport, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'organisme de placement collectif qui doit recevoir l'apport revêt la forme du Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.

Les décisions du Conseil d'Administration relatives à une liquidation pure et simple ou à une liquidation par apport feront l'objet d'une publication comme pour les avis financiers.

Titre VII. - Modification des statuts - Loi applicable

Art. 35. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification des statuts affectant les droits des actions relevant d'un compartiment donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions d'une classe d'actions par rapport aux droits des actions d'une autre classe d'actions, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par l'article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 36. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la Loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vu de signer.

Signé: M.-C. Mahy, H. Witte, V. Schmitz-Deny, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26 CS, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

J.-P. Hencks.

(111860.3/216/630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(111861.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

**STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT,
Société d'Investissement à Capital Variable (mise en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.387.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 464 du 17 décembre 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Cecile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Brangbour, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Pierrard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de dissolution et mise en liquidation de la société.

2) Désignation d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre aux actionnaires en date du 9 novembre 2005, et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1186 du 10 novembre 2005 et numéro 1286 du 28 novembre 2005,

- dans le journal d'Wort, le 10 novembre 2005 et le 28 novembre 2005, et

- dans le journal La Voix, le 10 novembre 2005 et le 28 novembre 2005.

- Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 8 novembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2005, volume 150S, folio 68 case 1, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié du capital social était présent ou représenté à cette assemblée, de sorte que la présente assemblée générale peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour quelque soit le nombre des actions présentes ou représentées.

VI. Il résulte de la dite liste de présence que sur les neuf cent trente-quatre (934) actions en circulation, six (6) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale, de sorte que la présente assemblée est régulièrement convoquée, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée KPMG ADVISORY, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 50.597.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-C. Mahy, I. Brangbourg, L. Pierrard, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26 CS, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

J.-P. Hencks.

(112270.3/216/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 12, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 109.133.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 18 juillet 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 97.795 a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit deux cent cinquante (250) à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. (nouvellement HBI HOLDING, S.à r.l.), ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078564.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 109.132.

Extrait suite à la cession de parts sociales

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 24 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 a cédé 15 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à M. Barg, né le 26 septembre 1950, à Mülheim-Rhur, demeurant en Allemagne, à Duppelstr. 26, D-24105 Kiel.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078569.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

DOMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.639.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 janvier 2006 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 octobre 2005.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00013/802/16)

Le Conseil d'Administration.

UBS LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.778.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of UBS LUXEMBOURG SICAV (the «Company») convened for 9 January 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to assist to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») to be held on the 13 February 2006 at the registered office of the Company at 291, route d'Arlon, Luxembourg at 14.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation to have the Company regulated by Part I of the law December 20, 2002 on undertaking for collective investment to read as follows:
«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to Article 17 hereof, with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit-of the management of the assets of the Company's Subfunds.
The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof».
2. Amendment of articles 21, 24, 27 and 31 of the articles of incorporation by replacing all references to the law of March 30, 1988 by references to the law of December 20, 2002.
3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by inserting the new minimum capital of the Company to be reached within the six months following the authorization of the Company.
4. Amendment of article 10 of the articles of incorporation by including the valuation method of the eligible investments under Part I of the law of December 20, 2002.
5. Amendment of article 17 of the articles of incorporation by the insertion of the investment policies and restrictions authorised under Part I of the law of December 20, 2002.
6. Miscellaneous.

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Sicav.

The Extraordinary General Meeting will be able to deliberate on the items of the agenda without any quorum requirements and the decisions will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 8 February 2006.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of UBS LUXEMBOURG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 8 February 2006

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (00044/755/45)

By order of the board of directors.

SOCIETE DE FINANCEMENT MEDICAL ET HOSPITALIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 11.770.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 26 janvier 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2005.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

I (00020/1261/16)

Le Conseil d'Administration.

UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.346.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of UBS DIVERSIFIED LUXEMBOURG SICAV (the «Company») convened for 9 January 2006 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to assist to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the «Meeting») to be held on the 13 February 2006 at the registered office of the Company at 291, route d'Arlon, Luxembourg at 3.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation to have the Company regulated by Part II of the law December 20, 2002 on undertaking for collective investment to read as follows:
«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted by law, within the limits of the investment policies and restrictions according to the Part II of the Law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment, as amended from time to time (the «law of December 20, 2002»), with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of the assets of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part II of the Law of December 20, 2002, or any legislative replacements or amendments thereof».
2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation by inserting the new minimum capital of the Company to be reached within the six months following the authorization of the Company.
3. Amendment of article 11 of the articles of incorporation by replacing the last word of paragraph 2 «shares» by «Company» and by adding the word «temporarily» regarding the suspension of the net asset value per share by the Company.
4. Amendment of articles 17, 21, 24, 27 and 31 of the articles of incorporation by replacing all references to the law of March 30, 1988 by references to the law of December 20, 2002.
5. Miscellaneous.

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

The Extraordinary General Meeting will be able to deliberate on the items of the agenda without any quorum requirements and the decisions will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the Meeting.

Notes

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 8 February 2006.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 8 February 2006.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (00045/755/45)

By order of the board of directors.

BPER INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.517.

Shareholders of BPER INTERNATIONAL SICAV (hereinafter the «Sicav») are hereby notified that a

SECOND EXTRAORDINARY MEETING

of the Shareholders (hereinafter the «Meeting») is to be held on Monday, 13 February 2006 at 2 p.m. at the registered office of the Sicav at 291, route d'Arlon, Luxembourg in order to ratify the resolutions taken at the Extraordinary Meeting of the Shareholders of December 28, 2005:

Agenda:

1. Ratification of the amendment of Articles 4,17, 21, 24, 27 and 31 of the Articles of Association with the effect that the date «30 March 1988» was replaced throughout by the date «20 December 2002» and references to Articles of the Law of 30 March 1988 were replaced by references to the amended Article numbers of the Law of 20 December 2002;
2. Ratification of the amendment to Article 5 of the Articles of Association whereby the minimum capital was denominated in Euro and amounts to EUR 1,250,000;
3. Ratification of the amendment to Article 10 of the Articles of Association including the method of valuation for newly approved investments as per the Law of 20 December 2002;
4. Ratification of the amendment to Article 17 of the Articles of Association including the new investment policies and restrictions as per the Law of 20 December 2002;
5. Ratification of the amendment to Article 24 of the Articles of Association changing the currency into Euro.

The text of the Articles of Association may be obtained free of charge from the registered office of the Sicav.

Resolutions approving the points of the Agenda shall be reached by a simple majority of the voting rights of the shareholders represented at the Meeting.

Notes

Shareholders may vote at the Meeting in the following ways:

- In person at the Meeting by presenting a custody certificate obtained from the custodian bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which shall be issued on presentation of their shares. Shares should be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. by 8 February 2006 at the latest.

- By means of a proxy established by completing the Form of Proxy which shall be delivered to them in return for depositing the share certificates as described above. Forms of Proxy are to be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and must be received at BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. by 8 February 2006 at the latest.

Share certificates deposited in this way shall remain blocked until the day following the Meeting or, if it is postponed, following the day on which the General Meeting is held.

I (00021/755/37)

Board of Directors.

JPMorgan FLEMING PORTFOLIO STRATEGIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 89.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders (the «Meeting») of JPMorgan Fleming Portfolio Strategies Funds (the «Company») will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *January 27, 2006* at 3 p.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended September 30, 2005.
2. Presentation of the Report of the Auditor for the accounting year ended September 30, 2005.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2005.
4. Allocation of the results for the accounting year ended September 30, 2005.
5. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties for the accounting year ended September 30, 2005.
6. Election of Mr Berndt May (subject to CSSF approval), Mr James B Broderick, Mr Jacques Elvinger, Mr Alain Feis and Mr Jean Fuchs to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders at which the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2006 are submitted for approval.
7. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders at which the Financial Statements for the accounting year ended September 30, 2006 are submitted for approval.
8. Approval of Directors' Fees.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Shareholders are informed that the resolutions on the agenda for the Meeting do not require any quorum. They will be passed on a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the Form of Proxy available at the registered office of the Company and return it no later than January 26, 2006 by the close of business in Luxembourg to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg Branch, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, to the attention of the Corporate Secretariat.

I (00022/755/33)

By order of the Board of Directors.

NAGEL INVEST (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.964.

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2006 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NAGEL INVEST (L) à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 14 février 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la Sicav en DELTA LLOYD L

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00023/755/17)

Le Conseil d'Administration.

F&C PORTFOLIOS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.570.

The Shareholders of F&C PORTFOLIOS FUND (hereinafter referred to as the «Company») are hereby kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held at its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg at 11.30 a.m. (Luxembourg time) on Thursday, 26 January 2006.

The Annual General Meeting will be held for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the financial year ended 30 September 2005 and to approve the Auditors' report thereon;
2. To approve the balance sheet, profit and loss accounts as of 30 September 2005 and the allocation of the net profits;
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended 30 September 2005;
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected:
Simon Airey, Roberto Seiler, André Elvinger, Laurence Llewellyn, Antonio Thomas, Jacques Elvinger and Nick Criticos;
5. The election of the Auditor for the ensuing year;
6. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting. Each Share is entitled to one vote. Shareholders may act at the meeting by way of proxy.

Voting Arrangements

Shareholders who will not be able to attend the Annual General Meeting may be represented by power of proxy, which is available at the registered office of the Company. The form should be duly dated, signed and returned by fax and by mail before close of business on 24 January 2006 to the Company at B.P. 2344, L-1023 Luxembourg; fax number +(00) 352 26 96 97 48.

I (04766/755/33)

On behalf of the Board of Directors.

LUXIPRIVILEGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00038/755/21)

Le Conseil d'Administration.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00039/755/21)

Le Conseil d'Administration.

ITALIAN INTERNET INVESTORS INIZIATIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 2 février 2006 à 14.00 heures au siège social, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 (cinq) jours francs avant l'assemblée générale auprès de la Société Européenne de Banque, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00035/755/16)

Le Conseil d'administration.

LUXICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.337.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 30 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2005;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (00040/755/21)

Le Conseil d'Administration.

NAVAREZ S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.647.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2006 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (04591/005/17)

Le Conseil d'Administration.

F.A.M. FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.491.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le lundi 16 janvier 2006 à 10.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2005.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2005.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04816/755/22)

Le Conseil d'Administration.

LANDMARK CHEMICALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 24.468.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, le 31 janvier 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation du bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2002, 2003, 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (04771/751/15)

Le Conseil d'Administration.

ACQUAMUNDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.335.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 janvier 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (04612/000/15)

Le Conseil d'Administration.

BIG OPTIMUM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.649.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of BIG OPTIMUM SICAV will be held at the company's registered office on January 19, 2006 at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at September 30, 2005
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the directors
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting

II (04701/584/18)

The Board of Directors.

KD DeLux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 105.156.

The Shareholders of KD DeLux («the Company») are hereby convened to an

GENERAL MEETING

to be held on 20th January 2006 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company for the purpose of considering and voting upon the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the board and the authorized independent auditor
2. Approval of the audited annual accounts as of September 30, 2005
3. Allocation of result

4. Discharge to the Directors and re-appointment of the Directors
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as authorized independent auditor
6. Miscellaneous

Voting

Resolutions will be passed without a quorum, which means that the resolutions are passed by the simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive no later than January 18th, 2006.

Luxembourg, December 31st, 2005.

II (04811/755/24)

The Board of Directors.

F.A.M. PERSONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.628.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le lundi 16 janvier 2006 à 10.30 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecutre du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2005.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 30 septembre 2005.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

II (04817/755/22)

Le Conseil d'Administration.

LUÇON FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.907.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 janvier 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 septembre 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (04752/045/17)

Le Conseil d'Administration.